

CULTURE



Banque et saltimbanque

Le cinquième spectacle du Cirque du Soleil, *Saltimbanco*, sera présenté cette semaine en première mondiale dans le Vieux-Port de Montréal avant d'entreprendre une nouvelle tournée américaine de deux ans. Nathalie Petrowski a rencontré Daniel Gauthier, le nouveau président-directeur général de cette multinationale de la culture. **Page C-1**

Montréal en revue

Le Plaisir des livres passe en revue — et à tabac ! — le dernier numéro de la série Autrement consacré à Montréal. **Page D-1**

Un an après le remaniement (1) Clark, Bouchard et Campbell se distinguent

Une analyse de Chantal Hébert

UN AN après la composition d'un nouveau conseil des ministres destiné à donner un second souffle à son gouvernement, Brian Mulroney a autant de raisons de se désoler que de célébrer.

Survenu au moment où son administration crouppait dans les sondages, le remaniement de cabinet réalisé le 22 avril dernier avait vu le premier ministre faire bien davantage que de déplacer quelques pions sur son échiquier. À cette occasion, certaines des figures majeures de ses deux mandats ont été repositionnées.

Un an plus tard, le cabinet remanié a produit quelques succès, à commencer par le ministre Joe Clark qu'une majorité, aussi bien au Québec que dans le reste du pays, identifie encore, malgré une année mouvementée aux commandes de l'épineux dossier constitutionnel, comme l'homme de la situation.

Mais plusieurs des nouveaux départs escomptés par le gouvernement, y compris sa grande initiative sur la prospérité, ont avorté tandis qu'aux Finances, le changement d'image jugé essentiel par les stratèges conservateurs ne s'est pas matérialisé.

En cette fin de deuxième mandat, finalement, autour de la table de Brian Mulroney, il ne manque pas de bois mort et de ministres discrédités.

Au total, 20 portefeuilles ont changé de main le 22 avril dernier. **Voir page A-4 : Clark**

LE DEVOIR fera relâche lundi

LE DEVOIR ne sera pas publié lundi, lendemain de Pâques. Les lecteurs retrouveront leur journal mardi matin. L'équipe du DEVOIR souhaite de Joyeuses Pâques à ses lecteurs.

AFGHANISTAN

Les rebelles assiègent Kaboul

d'après Reuter

KABOUL — Les rebelles afghans étaient en passe, au moment d'aller sous presse hier soir, de lancer un assaut contre Kaboul pour tenter d'imposer par la force une solution au conflit qui déchire l'Afghanistan depuis 14 ans.

On craignait par ailleurs dans la capitale que les organisations rebelles rivales ne commencent à entrer en lutte entre elles pour le contrôle de la ville, que les forces gouvernementales se sont engagées à défendre jusqu'à la dernière cartouche. Des combats ont déjà éclaté entre

deux mouvements, le Hezb-i-Islami et le Djamiat-i-Islami, dans l'ouest et le sud du pays, a-t-on appris au Pakistan de source proche de la rébellion.

À Kaboul, l'émissaire de l'ONU Benon Sevan, qui cherche à promouvoir un plan de paix prévoyant la création d'un Conseil transitoire, a eu hier des contacts intensifs avec les autorités en place.

Le plan a été mis en péril par la révolution de palais qui a écarté jeudi du pouvoir le président Najibullah, ancien chef de la police secrète installé au pouvoir par Moscou en 1986.

Le chef du Hezb-i-Islami, Goulboudin Hekmatyar, a déclaré avoir ordonné à ses forces d'entrer dans Kaboul, alors qu'il vient de faire savoir que ses unités s'étaient emparées de la grande ville de Herat sans effusion de sang.

Rien n'indiquait cependant qu'une attaque des forces du Hezb-i-Islami était imminente, mais des pilonnages ont eu lieu à plusieurs reprises vendredi, depuis le sud de la capitale, où les forces de Goulboudin Hekmatyar se regroupent.

Parallèlement, des rebelles fidèles au commandant du Djamiat-i-Islami, Ahmad Chah Massoud, sou-

tenus par des chars, se sont massés au nord de Kaboul. Le conflit pourrait ainsi entrer dans sa phase la plus décisive.

Hekmatyar a fait savoir dans un communiqué publié au Pakistan qu'il pourrait demander à ses forces de ne pas marcher sur la ville si les autorités de Kaboul acceptent de se rendre à un conseil composé de commandants de la guérilla.

Un caméraman de la BBC, qui s'est rendu dans la ville de Charikar à 60 km au nord de Kaboul, et dans une base aérienne voisine, a déclaré qu'un millier de rebelles d'Ahmad **Voir page A-4 : Kaboul**

La carte soleil devra être munie d'une photographie

Côté confirme mais assure qu'elle ne servira pas de pièce d'identité

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE MINISTRE de la Santé est résolu à aller de l'avant avec son projet d'ajouter une photographie du titulaire sur la carte d'assurance-maladie, même s'il admet que la fraude présumée n'est pas aussi étendue qu'on le prétend.

Il rejette la demande formulée par la Ligue des droits et libertés d'organiser un débat public sur les implications d'un tel projet qui peut compromettre la vie privée des citoyens, selon les experts, comme le rapportait LE DEVOIR les 4 et 7 avril derniers.

Pour calmer ces inquiétudes, le ministre s'est par ailleurs engagé, dans un entretien avec LE DEVOIR, à modifier la loi de sorte que la carte soleil, une fois munie d'une photo, ne puisse pas être exigée par qui ce soit comme pièce d'identité à d'autres fins que celles liées à la dispensation des soins et des services sociaux.

M. Côté rejoint ainsi la recommandation de la Commission d'accès à l'information et de la Ligue des droits. Les deux organismes ont soulevé la crainte que l'ajout d'une photo sur cette carte universelle, la seule que portent tous les Québécois, soit hissée au rang de principale pièce d'identité, qu'elle acquiert, sans l'être, le statut de carte d'identité nationale.

La photo peut en effet inciter quiconque veut vérifier votre identité à exiger sa présentation et à noter votre numéro personnel dans ses dossiers : un banquier pour changer un chèque, un loueur d'outils, un policier.

À terme, la circulation du numéro d'assurance-maladie peut faciliter le couplage de fichiers informatisés comportant des renseignements confidentiels vous concernant.

La commission d'accès, qui agit comme chien de garde de la vie privée au Québec, a suggéré au ministre **Voir page A-4 : La carte**

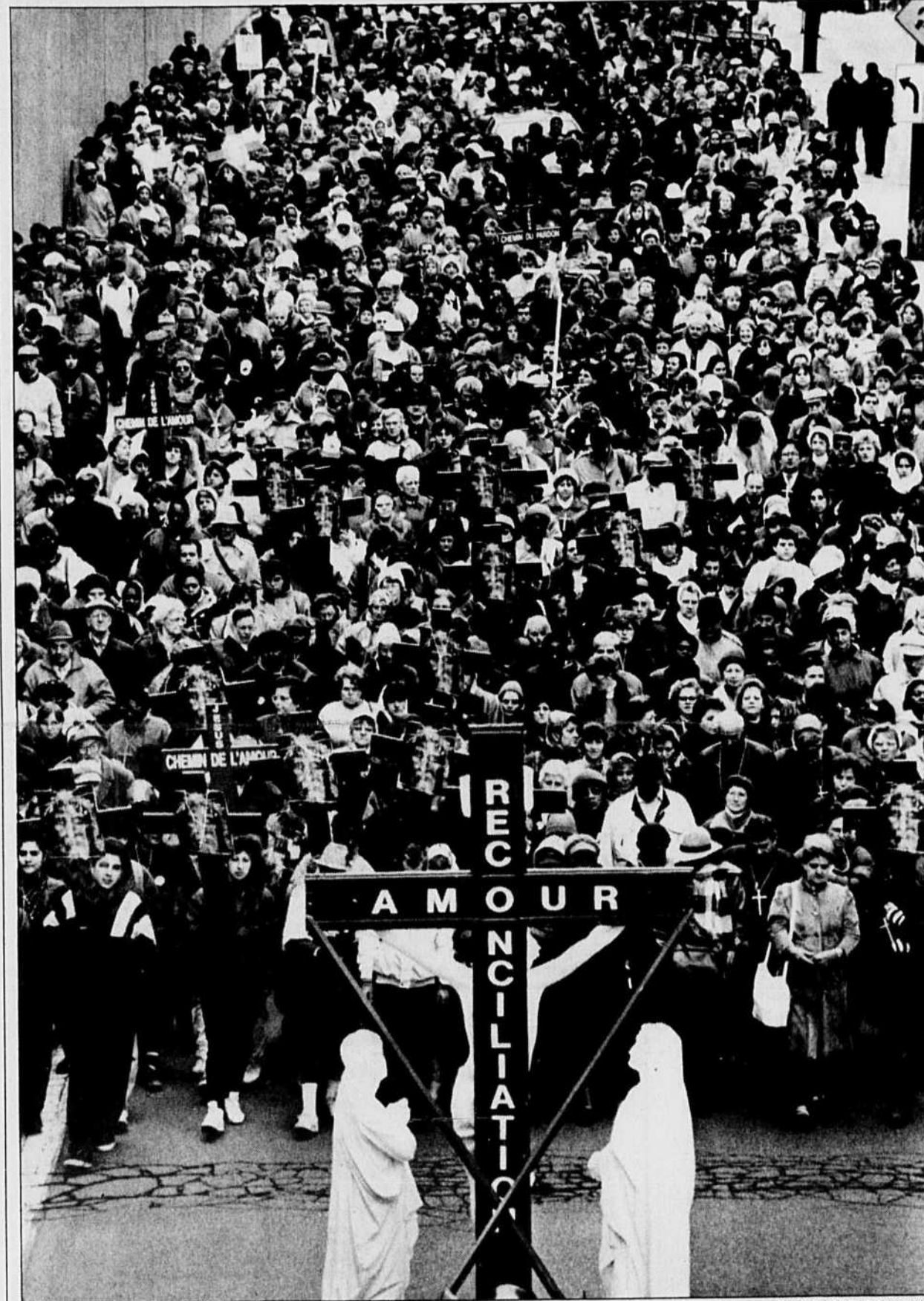


PHOTO JACQUES NADEAU

Des milliers de Montréalais à la Marche du Pardon

La 20e Marche du Pardon dans les rues de Montréal a réuni hier quelque 7000 personnes sur son parcours de 14 stations, allant de l'église Sainte-Madeleine-Sophie-Barat, dans le nord de Montréal, jusqu'à la Basilique Notre-Dame. La marche s'est ouverte à 7 heures hier matin et elle a atteint son intensité maximale vers 13 heures à l'église Saint-Jean-Baptiste, rue Rachel, avec quelque 5000 personnes. La 14e station a été atteinte sur le coup de 15 heures, rue Notre-Dame.

Euro Disney, l'Amérique à portée de TGV

Sylviane Tramier

Correspondante du DEVOIR à Paris

INTERROGÉ SUR ses sentiments à propos de l'ouverture la semaine dernière du parc Euro Disney, le président Mitterrand a répondu avec quelque hauteur : « Ce n'est pas vraiment ma tasse de thé ! » Cela pourrait laisser l'impression que la compagnie américaine s'est imposée en France à une classe politique et intellectuelle réticente.

Rien n'est plus faux. Les projets de la corporation Disney d'ouvrir un parc d'attractions sur le continent

européen ont été encouragés, appuyés, avalisés par quatre premiers ministres depuis Laurent Fabius et par toutes les autorités locales concernées. Si la région de Marne-la-Vallée l'a emporté sur les autres candidatures (en Espagne, et en Allemagne), c'est parce qu'elle réunissait tous les avantages recherchés par la corporation Disney, y compris des conditions optimales offertes par le gouvernement français.

Au terme de la convention entre l'État français et la société Disney signée le 24 mars 1987, la Caisse des consignations et dépôts consentait à la société Euro Disneyland un prêt

de 1,2 milliard \$ à des conditions avantageuses. Soit plus du quart du montant des investissements de la première tranche. Le montant de la première tranche d'investissements (1987-1992) de la société Euro Disneyland s'est élevé à 4,5 milliards \$. Deux autres tranches sont prévues, l'une de 3,5 milliards \$ (1995), la troisième vers 2017, d'un montant encore inconnu.

Les terrains nécessaires (1943 hectares pour la superficie totale, dont 600 hectares pour la première phase) ont été vendus à bas prix, les chantiers du TGV et du RER (réseau express régional) et des équipements

routiers ont été accélérés pour être terminés à l'ouverture d'Euro Disney. L'État français et le département de Seine-et-Marne ont déboursés 600 millions \$ pour les infrastructures et le transport. La France a également accordé à Euro Disney une réduction du taux de taxe de vente sur les entrées et un droit de regard sur les implantations d'hôtels dans un rayon de 10 km autour du complexe touristique d'Euro Disney.

De son côté, Euro Disney est un employeur qui n'est pas à dédaigner en période de chômage important. Douze mille personnes ont été recrutées, cuisiniers, danseurs, hôtesses,

chargés de l'entretien, acrobates... Le tourisme qu'Euro Disney va attirer (objectif : 11 millions de visiteurs par an) va déborder dans la région et sur la ville de Paris (à une demi-heure par RER). C'est en tout cas ce que Paris espère. Pour les différences collectives locales de la région, les retombées fiscales au titre de la taxe professionnelle vont être une source de revenus appréciable. On attend une entrée de devises de 1 milliard \$ par an.

On comprend donc que la France ait souhaité accueillir Euro Disney, et qu'elle ait tout mis en oeuvre pour **Voir page A-4 : Euro Disney**

Dix ans plus tard, la Charte est entrée dans les moeurs

Josée Boileau

DIX ANS après l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, la vie du citoyen moyen a-t-elle changé ?

Pas sûr, rétorque un juriste. Mais celle du criminel moyen sûrement, poursuit-il avec humour, reprenant l'une des principales critiques adressées à la Cour suprême à qui les policiers reprochent de leur compliquer la lutte à la criminalité.

Celle de l'avocat moyen aussi, pourraient ajouter bien des procureurs. Pour les criminalistes, la Charte est quasiment devenue leur pain quotidien. Les avocats généralistes de pratique privée, eux, en tâtent dès qu'ils en ont l'occasion.

Quant aux procureurs de la Couronne ou des municipalités, ils doivent tout supporter en son nom.

« Je n'ai jamais vu la Charte invoquée pour des raisons intelligentes », caricature avec ironie une avocate oeuvrant pour une grande ville de la région montréalaise.

C'est bien la preuve au fond que monsieur et madame tout le monde ont eux aussi subi l'influence d'une Charte dont l'adoption, il y a dix ans, soulevait de vives controverses. Le spectre du gouvernement des juges et de l'américanisation de la société canadienne veillaient, disait-on à l'époque.

En 1992, les craintes sont plus diffuses et la Charte est entrée dans les moeurs. Le Québec lui-même a fini par rattraper le mouvement, après le retard pris en raison d'une tradition juridique différente du reste du Canada et de l'adoption de la clause « nonobstant » qui en a suspendu l'application ici pendant cinq ans, de 1982 à 1987.

Maintenant, au Québec comme ailleurs, tout le monde a la Charte à la bouche dès qu'il s'agit de revendiquer ses droits. Si les motifs sont parfois farfelus, le réflexe, lui, est là.

« On note certes des excès, fait le constitutionnaliste Daniel Proulx, de l'Université d'Ottawa, mais j'y vois néanmoins une progression des mentalités. Au-delà du contentieux, la Charte atteint un objectif pédagogique plus large. Chacun a maintenant conscience de ses droits. »

Et on n'a pas encore tout vu ! C'est même le juge en chef de la Cour suprême Antonio Lamer qui fait cette prédiction.

Dans une entrevue qu'il nous accordait il y a quelques mois, il soulignait lui-même que les décisions de la plus haute cour du pays auraient, dans l'avenir, des répercussions de plus en plus grandes sur la population.

« Nous avons beaucoup travaillé la section des garanties juridiques, qui protègent les gens des excès des policiers, des tribunaux et du législateur. Mais dans les faits, seule une petite partie des gens étaient concernés. »

« Aujourd'hui, nous en sommes à nous pencher sur les libertés fondamentales — la liberté d'expression, d'association, de conscience —, et sur les droits à l'égalité. Et ça, ce n'est que commencer », concluait-il en citant l'écologie et le sida comme grands sujets de société sur lesquels les juges auront sûrement à se pencher.

Voir page A-4 : La Charte

ANITA BROOKNER

“Anita Brookner nous offre encore une fois un roman très sensible derrière lequel on sent une grande maîtrise, une grande intelligence des choses du coeur et de la vie.”
Carole-Andrée Laniel, *La Presse*

“Brookner raconte si bien Julia et les autres qu'elle ligote son lecteur au roman. Il ne pourra la lâcher avant la fin.”
Monique Gehler, *L'Événement du jeudi*

328 pages, 24,95\$

LA DÉCOUVERTE

Les Québécois ont voté «non» aux référendums depuis 96 ans

QUÉBEC (PC) — Au fil des quatre référendums auxquels ils ont participé depuis 1896, les Québécois ont développé l'habitude de se prononcer contre.

Les deux référendums pan-canadiens qui ont été tenus, le premier en 1898 sur la prohibition et le second, en 1942 sur la conscription, ont entraîné un vote négatif des Québécois et témoigné de la difficulté de cohabitation des deux communautés.

Par ailleurs, au référendum décrété par le gouvernement de Lomer Gouin, en 1919, les Québécois se sont prononcés contre la prohibition, puis, en 1980, ils ont refusé de donner au gouvernement de René Lévesque le mandat de négocier la souveraineté-association.

Le premier plébiscite s'est tenu dans l'ensemble du pays, le 29 septembre 1898. Avec un taux de participation d'à peine 44 %, on peut affirmer que cette consultation sur la prohibition de l'alcool n'a guère suscité d'intérêt de la population.

Cette bataille référendaire a opposé les comités prohibitionnistes, pour la plupart anglophones, aux hôteliers et distributeurs.

Seul le Québec a voté majoritairement contre la prohibition (122 614 voix contre 28 582) alors que pour l'ensemble du pays, 51,3 % des votants se sont prononcés en faveur.

Face à cette victoire mitigée, le premier ministre Wilfrid Laurier ne s'est senti aucunement lié par les résultats et il n'a pas donné suite à cette consultation populaire.

Le plébiscite de 1942 sur la conscription est sûrement, quant à lui, un événement marquant dans l'histoire référendaire canadienne. Il fut en effet un exutoire où se sont déchainées les passions et matérialisées deux visions traditionnellement opposées au Canada.

Le 27 avril 1942, dans une proportion de 64,2 % contre 35,8 %, les Canadiens acceptaient de libérer le gouvernement de Mackenzie King de l'engagement qu'il avait pris deux ans plus tôt de ne pas recourir à la conscription.

Toutes les provinces, à l'exception du Québec, ont voté affirmativement. Les résultats au Québec ont été inversement proportionnels aux moyens dont a disposé le clan du Non. Dans certaines régions du Québec, on a enregistré des résultats on ne peut plus significatifs. Dans la Beauce, on a voté « non » à 97 %, dans Kamouraska, à 96 %, dans Nicolet-Yamaska, à 94 %.

La propagande des conscriptionnistes a été sans commune mesure avec celle de ceux qui s'opposent à l'enrôlement obligatoire. L'option du « oui », structurée autour des partis politiques fédéraux, a mobilisé la

fonction publique, le gouvernement, la presse et la radio.

Toutefois, ce n'est qu'en 1944 que la conscription a été appliquée.

De ce plébiscite, on retiendra entre autres qu'il a largement divisé la population canadienne.

Par ailleurs, dans un cadre exclusivement québécois, le premier référendum s'est tenu le 10 avril 1919, dans le contexte d'après-guerre et dans une période de prohibition.

De tempérament moins puritain que les anglophones, les francophones étaient largement réfractaires à la prohibition et ils s'y sont opposés dans une forte proportion de 178 112 voix contre 48 433. La question qui leur a été posée commandait cependant un « oui ». « Êtes-vous d'opinion que la vente des bières, cidres et vins légers, tels que définis par la loi, devrait être permise ? »

Les anti-prohibitionnistes ont donc remporté une victoire non équivoque en dépit de l'opposition de sept circonscriptions, partiellement anglophones : Pontiac, Compton, Dorchester, Huntingdon, Brome, Stanstead et Richmond.

Finalement, à l'occasion du référendum de 1980, les Québécois se sont opposés par 60 % des voix contre 40 à donner au gouvernement de René Lévesque le mandat de négocier la souveraineté-association.

Seule une entente satisfaisante pour le Québec peut sauver le PC

Les militants appuient le référendum canadien à certaines conditions

Pierre O'Neill

HABITÉE par la crainte de voir le Bloc québécois s'appropriier l'entière sympathie populaire, l'aile militante québécoise du Parti conservateur ne voit pas l'espoir de remporter les prochaines élections générales, à moins que le contentieux constitutionnel se résolve à la satisfaction du Québec.

« La clé, c'est la réussite des négociations constitutionnelles. Le cas échéant, le Bloc québécois remportera quelques sièges au plus. Mais s'il y a échec, les élections seront beaucoup plus difficiles », a reconnu cette semaine le président de l'exécutif de l'Association progressiste conservatrice du Québec, Me Clément Massé, dans le cadre d'un entretien au DEVOIR.

Responsable de l'organisation du parti pour les régions de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord, Me Massé ne nie pas que les militants conservateurs soient en proie aux angoisses constitutionnelles. Et que les sondages qui placent « l'opportuniste » Lucien Bouchard en tête dans les intentions de vote contribuent à démolir et démolir les troupes. Cela dit, les con-

servateurs ont confiance à la capacité de leur chef, Brian Mulroney, de réinventer la solidarité nationale autour des provinces et du gouvernement central. « S'il y a entente constitutionnelle, la prochaine élection sera un party ».

D'ici là, les militants conservateurs ne s'opposent pas au projet de premier ministre Mulroney de tenir un référendum pan-canadien, mais à certaines conditions. La démocratie directe, l'organisateur de la Gaspésie n'y croit pas trop. Il fait davantage confiance aux spécialistes et aux élus du peuple. C'est pourquoi il préférerait de beaucoup qu'une entente émane de la table des négociations. « Ce n'est pas le référendum pan-canadien qui doit décider pour le Québec. Il doit tenir son propre référendum. Je serais hésitant à lier juridiquement le Québec aux résultats d'un référendum pan-canadien ».

Opinion que partage une autre militante conservatrice du Bas-du-Fleuve, la ministre Monique Vézina, qui a déclaré hier : « Un référendum national ne devra jamais affaiblir le Québec. Nous devrions prévoir une bonne question et un référendum à majorité double. Tout le monde au Québec est inquiet face au référendum ».

Vice-président de l'exécutif provincial et responsable régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Steve Reimnitz n'a pas d'objection de principe à la tenue d'un référendum pan-canadien. Mais il souhaite que le gouvernement Mulroney agisse dans les meilleurs délais. Et si, dans le cadre d'un référendum fédéral à double majorité, les Québécois rejettent le projet de réforme constitutionnelle, « il faudrait respecter leur choix ».

Référendum fédéral ou québécois, l'enjeu n'est pas là. Pour les militants conservateurs, il importe surtout de sortir le plus tôt de l'impasse

constitutionnelle qui sert de génératrice aux prétentions et ambitions du Bloc québécois. « S'il y a entente, le parti a d'excellentes chances de conserver le pouvoir », croit Steve Reimnitz, qui ne craint aucunement les libéraux de Jean Chrétien, « qui n'a plus de crédibilité auprès des Québécois ».

Responsable des neuf comtés de la Montérégie, M. Jacques Moreau souscrit à l'analyse politique de ses collègues de l'exécutif provincial sur l'urgence de régler le problème constitutionnel. Mais il lui paraît que les conservateurs ont tendance à surestimer la force du Bloc québécois. Tout en concédant que Lucien Bouchard est populaire auprès des nationalistes québécois, M. Moreau ne croit pas que le Bloc puisse chambarder l'équilibre de l'échiquier électoral, considérant qu'il n'a pas plus d'organisation que d'argent. Cela dit, le président régional de la Montérégie déplore le peu de visibilité des ministres et députés conservateurs dans leur comté. « Les élections, ça ne se gagne pas à Ottawa, mais dans les comtés ».

L'impopularité du parti dans les sondages et le leadership de Brian Mulroney sont des questions qui furent abordées au cours de ces entretiens avec les représentants de la base militante du PC. Tous ont appris par cœur la cassette que leur chef sert continuellement aux journalistes : le gouvernement a eu le courage de prendre des mesures impopulaires, il est normal qu'il soit impopulaire.

Quant à leur chef, ils s'en disent satisfaits et le leadership de Brian Mulroney sont des questions qui furent abordées au cours de ces entretiens avec les représentants de la base militante du PC. Tous ont appris par cœur la cassette que leur chef sert continuellement aux journalistes : le gouvernement a eu le courage de prendre des mesures impopulaires, il est normal qu'il soit impopulaire.

Les pays francophones ne s'entendent plus sur qui va payer quoi dans TV5-Afrique

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LES PAYS francophones ne s'entendent plus sur le partage des coûts de l'extension à l'Afrique du réseau de télévision internationale de langue française, TV5.

Ce projet fut l'une des principales décisions concrètes du dernier Sommet de la Francophonie, à Paris, en novembre. Le projet d'à peine six millions \$ n'est pas remis en cause pour le moment.

Le problème vient du fait que la France ne veut pas payer une part aussi grande des frais reliés à TV5-Afrique que la part qu'elle paie habituellement dans TV5, a appris LE DEVOIR. Selon une clé de répartition des coûts pré-établie, la France

verse six neuvièmes (6/9) du budget. Le reste est partagé à parts égales entre la Suisse, la Belgique et le Canada (Québec paie 40 % de la part canadienne).

Dans le cas de l'Afrique, la France souhaite ne payer que 50 % de certains frais. Les autres partenaires, le Canada et le Québec en tête, s'opposent à cette dérogation. On craint que si la règle est brisée cette fois-ci, elle puisse l'être à nouveau pour de nouvelles expansions dans d'autres parties du monde.

Par ailleurs, on apprend de source québécoise que la Suisse n'a pas encore confirmé qu'elle verserait sa propre part pour des raisons de politique intérieure.

Le dernier épisode de cette nouvelle partie de bras de fer francophone s'est déroulé le 3 avril, lors

d'une réunion à Paris des hauts fonctionnaires représentant les membres de TV5. Aucune décision n'a été arrêtée. Une nouvelle réunion doit avoir lieu d'ici à l'été. Si aucun terrain d'entente n'est trouvé, les ministres responsables des cinq gouvernements représentés devront trancher à leur réunion annuelle prévue en septembre prochain.

Selon la sous-ministre des Communications du Québec, Mme Brigitte Bourque, le temps presse parce qu'il y a peu de satellites disponibles pour transmettre le signal de TV5 Europe vers l'Afrique, tel que convenu. Plus on attend, plus on met le projet en péril.

La France fait valoir de son côté qu'elle a déjà consenti 50 millions de francs (10 millions \$) en aide à la production audio-visuelle africaine. Le même effort n'ayant pas été consenti par les autres membres de TV5, la France se croit donc justifiée de payer une moindre part des frais reliés à ce volet de TV5-Afrique.

Toutefois, a expliqué un porte-parole du consulat français à Montréal, M. Georges Guiblet, la France ne veut pas mettre en cause la règle des neuvièmes pour ce qui a trait aux frais de fonctionnement du réseau.

Le projet approuvé par les chefs d'État et de gouvernement à Paris en novembre prévoit la transmission sur l'Afrique via satellite des programmes de TV5-Europe, dont cer-

taines émissions canadiennes. Les programmes seraient captés par des récepteurs (soucoupes) dont le nombre prolifère sur le continent noir. Une heure par semaine serait faite de productions africaines la première année. Ce quota passerait à quatre heures au fil des ans.

Selon Mme Bourque, ce différend est relié à une mésentente plus fondamentale sur la stratégie géopolitique de TV5. Le Canada et le Québec, a-t-elle expliqué, souhaitent que TV5 s'étende avant tout et surtout dans les pays francophones. Tandis que les pays européens voudraient qu'on diffuse TV5 partout où il y a une demande, même si le bassin francophone est réduit, dans les pays de la CEE, par exemple, ou encore en Allemagne, où les coûts sont très élevés pour un public potentiel peu nombreux. Les ministres devraient aborder cette question en septembre prochain.

La réunion des hauts fonctionnaires, à Paris le 3 avril, a donné lieu à de chauds débats également sur la place que tiennent les programmes canadiens dans la grille de TV5 Europe. Le niveau d'insatisfaction du Canada et du Québec est très grand, affirme Mme Bourque, qui représentait le ministre Lawrence Cannon à cette rencontre.

L'an passé, le diffuseur européen avait promis de faire passer de 10 à 20 % le contenu canadien.

Économisez jusqu'à 9\$ par année
en ajoutant des aérateurs à vos robinets.



ECO KILO

333-KILO



LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

★ ★ ★ ★ ★

RÉDACTEURS EN CHEF
Samedi 18 avril
Animée par Lise Bissonnette, directrice du quotidien LE DEVOIR, une émission qui réunit, chaque mois, journalistes, politologues et diplomates des cinq continents pour un tour d'horizon des grands événements dans le monde. Diffusé au Canada, aux États-Unis et dans toute l'Europe, c'est un sommet médiatique sur l'actualité. À TV5 câble 15*.
Produit par Larry Shapiro - Les Affaires Mondiales en collaboration avec TV5.
• Peut varier. Consultez votre câblodistributeur.

LA TÉLÉVISION INTERNATIONALE

Le monde en français en exclusivité sur le câble

LOTTO

5

649

CE SAMEDI

5 MILLIONS \$

Approx.

Ça change pas le monde. Sauf que...

loto québec

Doré accueille bien l'annonce d'un casino tout en s'inquiétant des frais de sécurité

d'après la Presse canadienne

LE MAIRE de Montréal, Jean Doré, s'est montré hier plutôt positif face à la décision du gouvernement du Québec d'accepter l'implantation de deux casinos dans la province, un au Palais des Congrès à Montréal et un autre dans la région de Charlevoix. Jean Doré a indiqué que les retombées économiques des maisons de jeux seraient bienvenues à Montréal. Il espère toutefois que les Montréalais ne seront pas pénalisés par les frais additionnels qu'entraînera le casino en matière de sécurité publi-

que. Selon une nouvelle publiée jeudi soir par Radio-Canada, le gouvernement québécois aurait, en effet, décidé de donner le feu vert à l'implantation de casinos au Québec. Selon la société d'État, le conseil des ministres a approuvé lors de sa réunion de mercredi dernier un projet en vertu duquel deux régions du Québec, celle de Montréal et celle de Charlevoix, pourront être dotées chacune d'un casino. Celui de Montréal sera situé au Palais des Congrès, mais le site exact n'aurait pas encore été déter-

miné dans le cas de Charlevoix. On sait toutefois que l'homme d'affaires Raymond Malenfant poursuit des démarches depuis déjà plusieurs années en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un casino au Manoir Richelieu. Les deux établissements seraient placés sous le contrôle de l'État, vraisemblablement par l'entremise de Loto-Québec. Il s'agirait de casinos de type européen, qui offrent aux joueurs la possibilité de tenter leur chance à la roulette et au black-jack mais où il est interdit de consommer des bois-

sons alcoolisés. Selon Radio-Canada, la décision du gouvernement pourrait être annoncée officiellement dans le discours du budget que le ministre des Finances, Gérard D. Levesque, doit présenter dans quelques semaines. Le Québec ne sera pas la première province à se doter d'un casino. Le Manitoba en possède déjà un, à l'hôtel Fort Garry, à Winnipeg. On apprend aussi récemment que le gouvernement de l'Ontario envisageait d'autoriser l'implantation de casinos dans six villes de cette province, dont Ottawa.

Remarquable rattrapage du Québec face à l'Ontario en enseignement universitaire

Depuis 1970, le nombre des étudiants a doublé, et triplé aux cycles supérieurs

Isabelle Paré

EN VINGT ANS, le Québec a effectué une fulgurante ascension au chapitre de l'accès aux études universitaires, doublant le nombre des étudiants sur les bancs d'universités et triplant celui des aspirants à la maîtrise et au doctorat. En fait, le Québec comptait en 1990 plus d'étudiants aux 2e et 3e cycles qu'à l'Ontario, et cela, malgré une population moins nombreuse, selon un récent rapport de Statistique Canada sur les inscriptions et grades décernés dans les universités canadiennes.

Avec plus de 38 700 inscrits à la maîtrise ou au doctorat, les universités québécoises ont dépassé cette année-là le cap ontarien qui s'établissait à 38 400 étudiants en quête d'un diplôme similaire. En fait, depuis 1970, les universités québécoises ont effectué un rattrapage extraordinaire aux cycles d'études supérieures. Elles qui, à l'époque, parlaient perdantes avec deux fois moins d'étudiants que l'Ontario inscrits à la maîtrise et presque trois fois moins de candidats et candidates au doctorat. En fait, de toutes les provinces canadiennes, hormis Terre-Neuve, seul

le Québec a connu en 20 ans un essor aussi fulgurant de ses effectifs universitaires aux programmes de maîtrise et de doctorat. Le nombre d'étudiants y a plus que triplé, passant de 11 400 à près de 38 000, tous programmes confondus. Au premier cycle, la même remontée s'est faite, mais de façon moins marquée, permettant de doubler le nombre d'étudiants dans les enceintes universitaires. Signe par ailleurs tout à fait distinctif de cette performance québécoise, le nombre des étudiants universitaires, à presque tous les cycles, est aussi élevé à temps partiel qu'à plein temps. En Ontario, on observe la situation inverse. Le nombre d'étudiant qui sacrifient la totalité de leur temps aux études y est deux fois plus important. Ailleurs au Canada, sauf en Colombie-Britannique, la population de ceux qui choisissent d'étudier à temps partiel y est encore plus minime.

Reste qu'au Canada en général les inscriptions sur les campus des universités ne cessent de grimper en flèche. Avec plus d'un demi-million d'étudiants universitaires à temps plein et près de 300 500 inscrits à temps partiel, les hauts lieux canadiens du savoir ont vu leur clientèle grossir de 45 % depuis 1978. L'Ontario est toujours en tête du peloton avec un bataillon universitaire fort de plus de 308 000 personnes, comparativement avec 236 000 étudiants au Québec. Seule ombre au tableau, l'augmentation exponentielle de la clientèle universitaire au Québec ne s'est pas traduite par une hausse aussi spectaculaire du nombre de grades et de diplômes décernés. Résultat prob-

able du très gros effectif d'étudiants qui égrenent leurs études à mi-temps. Ainsi, malgré un bassin plus important d'étudiants aux cycles supérieurs, le Québec a décerné environ 30 % de diplômes de maîtrise et de doctorat en moins que l'Ontario. Au niveau du bac, le fossé se creuse davantage. Dans les programmes de baccalauréats menant à une profession, l'Ontario accorde presque deux fois plus de diplômes que le Québec, avec plus de 47 000 diplômés chaque année comparativement à 27 000 au Québec.

Pour les autres baccalauréats, l'écart s'amincit cette fois radicalement, avec 42 000 bacheliers diplômés au Québec, contre 48 000 en Ontario. Par ailleurs, le Québec excelle dans l'attribution de certificats et autres diplômes de courte durée avec plus de 16 000 diplômés. Cinq fois plus que dans la province voisine. Tendance généralisée, les diplômes octroyés au Canada continuent de l'être majoritairement à des femmes, particulièrement au Québec. Et ce, depuis maintenant neuf ans. Ainsi, des 153 000 diplômés et certificats universitaires décernés en 1990, plus de 84 000 l'ont été à des femmes et 68 000 à des hommes.

Seuls les programmes de maîtrise et de doctorat échappent toujours à cette invasion en règle, mais pour peu de temps, si l'on se fie aux inscriptions actuelles. Depuis 20 ans, le nombre de femmes diplômées par les universités canadiennes a presque triplé et celles qui ont raflé une maîtrise ou un doctorat à augmenté de 450 % !

Seuls les programmes de maîtrise et de doctorat échappent toujours à cette invasion en règle, mais pour peu de temps, si l'on se fie aux inscriptions actuelles. Depuis 20 ans, le nombre de femmes diplômées par les universités canadiennes a presque triplé et celles qui ont raflé une maîtrise ou un doctorat à augmenté de 450 % !

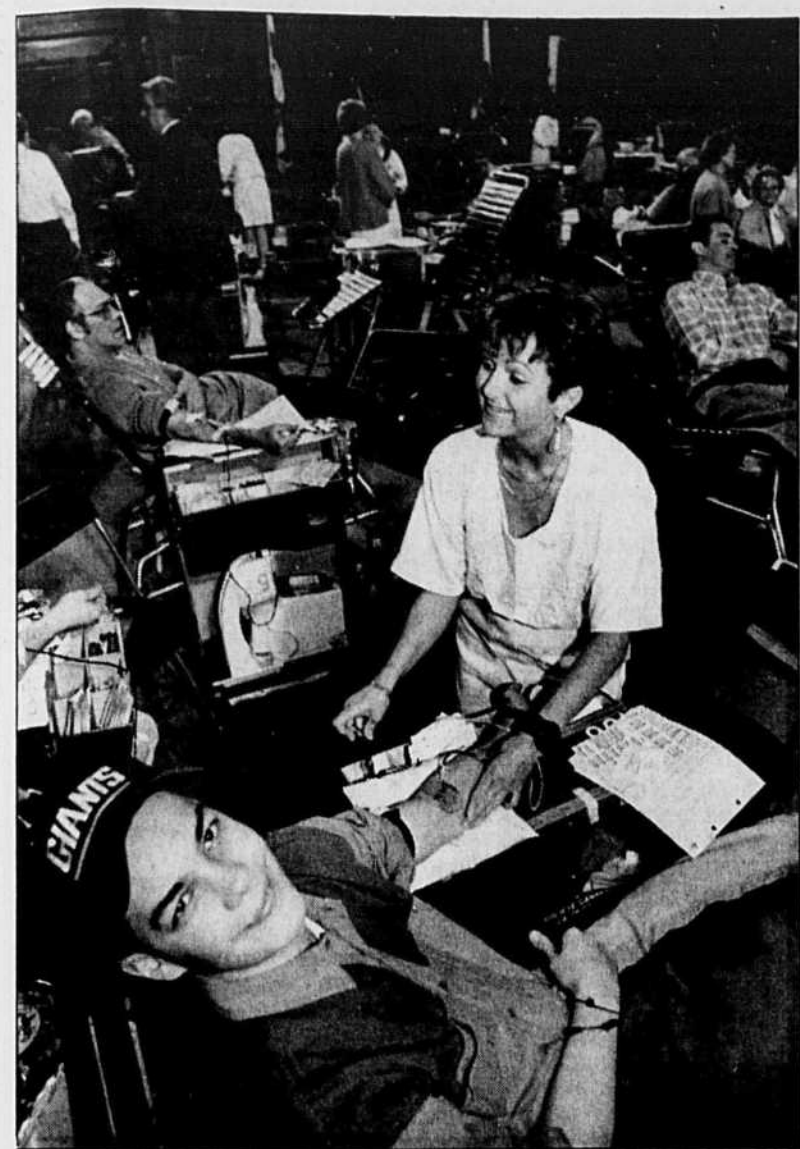


PHOTO JACQUES NADEAU

Le sang du Vendredi saint

En début de soirée, environ 800 donneurs de sang ont participé à la traditionnelle collecte de sang du Vendredi saint, organisée depuis 22 ans à l'Hôtel de ville de Montréal. Tout en espérant un rétablissement tardif, la Croix-Rouge s'inquiétait du faible taux de participation à cette collecte parrainée par le maire Jean Doré. 1100 donneurs étaient en effet attendus à cette collecte, tout au long de la journée d'hier.

LE MONDE EN BREF

Louis Laberge : état stable

LOUIS Laberge est toujours sous observation à l'Institut de cardiologie de Montréal. Son état est stable, a fait savoir Mme Nicole Saint-Pierre, chargée des relations publiques à l'Institut. M. Laberge a ressenti un malaise cardiaque mercredi en fin de journée et son épouse l'a conduit en automobile à l'Institut où son état est jugé satisfaisant. M. Laberge a été placé sous examen et le Dr Martin Juneau, cardiologue, a pris charge du patient. M. Laberge a subi notamment des examens sanguins et un électrocardiogramme. On prévoit lui faire subir d'autres examens mardi prochain, après le congé de Pâques, et il est possible qu'il obtienne son congé de l'hôpital dès le milieu de la semaine prochaine. L'ancien président de la Fédération des travailleurs du Québec est âgé de 68 ans.

État satisfaisant du sénateur David

(PC) — L'état du sénateur Paul David, victime d'un accident cérébro-vasculaire mercredi, était qualifié de satisfaisant, hier. Le sénateur, âgé de 72 ans, a été hospitalisé mercredi à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont de Montréal, après avoir ressenti des malaises pendant plusieurs jours. La période critique semble être passée et ses médecins croient que la phase de récupération est amorcée.

De père en fille

DEPUIS son retour au pouvoir, le gouvernement de Robert Bourassa n'a cessé de nommer des libéraux à de hauts postes de la Fonction publique. Le premier ministre vient d'annoncer deux autres nominations qui lui assureront un contrôle encore plus serré des mutations et nominations des mandarins. Aujourd'hui décédé, Paul Desrochers fut le conseiller politique le plus influent de régime Bourassa des années 70. Sa fille Gisèle Desrochers vient d'être nommée secrétaire générale associée à la Réforme administrative et aux Emplois supérieurs, au ministère du Conseil exécutif. C'est-à-dire, au bureau du premier ministre. Un autre loyal supporteur du régime, Claude R. Beausoleil, occupera dorénavant un poste stratégique. Il devient président de l'Office des ressources humaines.

Neuf millions \$ aux médecins en région

LE MINISTÈRE de la Santé et des Services sociaux vient de réajuster à la hausse le budget de fonctionnement de 38 hôpitaux en région à cause de l'arrivée de nouveaux médecins. L'arrivée de ces médecins entraîne un budget spécial de fonctionnement de 9,2 millions \$ pour l'année 1992-1993, alors que ces budgets étaient établis à 4,8 millions \$ pour 1991-1992. Près d'une centaine de nouveaux médecins se retrouvent dans 38 centres hospitaliers dans dix régions du Québec hors des grands centres. Pour les seuls hôpitaux de Sept-Îles et de Baie-Comeau, on compte 19 de ces nouveaux médecins.

Pas de fusion des hôpitaux anglophones si elle ne renforce pas le « tissu urbain »

LES DIRECTIONS de trois hôpitaux anglophones de Montréal doivent se rencontrer dans les prochains jours pour étudier les critères présidant à un éventuel projet de fusion, mais le président du Conseil d'administration de l'Hôpital de Montréal pour enfants, Éric Maldoff, avertit tout le monde qu'« aucune fusion ne doit avoir lieu si elle ne renforce pas le tissu urbain de Montréal, particulièrement celui du centre-ville ». Des informations ont circulé cette semaine à l'effet que l'Hôpital général de Montréal, l'Hôpital Royal Victoria et l'Hôpital de Montréal pour Enfants discutaient de la possibilité de se fusionner. Dans une déclaration émise hier, M. Maldoff soutient que les discussions sur une éventuelle fusion n'en sont même pas « au stade préliminaire », qu'« aucune rencontre officielle n'a eu lieu et aucun comité n'a été créé pour étudier cette question » et que « tous les entretiens tenus à ce sujet ont été informels et de nature essentiellement exploratoire ». Mais du même souffle, M. Maldoff confirme qu'au cours des jours qui viennent, il compte rencontrer le président de chacun des deux autres hôpitaux, ainsi que les directeurs généraux et les représentants de l'Université McGill pour « étudier les critères dont il faudrait tenir compte dans l'étude d'un projet de fusion et pour veiller à ce que l'évaluation de cette idée se fasse de façon rigoureuse et transparente ». En annonçant le déménagement de l'Hôtel-Dieu de Montréal du centre-ville au quartier Rivière-des-Prairies, la semaine dernière, le ministre de la Santé Marc-Yvan Côté ajoutait par la bande que le réseau anglophone devrait se pencher sur une éventuelle rationalisation des lits.

baine doivent être un des principaux critères qui orientent les décisions en matière de restructuration de ces trois établissements de santé, ajoutait-il. La décision du ministre Marc-Yvan Côté de fermer l'Hôtel-Dieu et de déménager ces installations hors du centre-ville, ainsi que la controverse soulevée par ce projet, mettent encore plus en évidence l'importance de protéger les meilleurs intérêts de Montréal. M. Maldoff pose une série de conditions avant de mettre en branle un projet de fusion : aucune fusion ne doit avoir lieu si elle affaiblit l'infrastructure des établissements consacrés au service de la communauté anglophone; aucune fusion ne doit avoir lieu si elle n'améliore pas la qualité et le niveau des services de santé offerts, si elle ne renforce pas la recherche médicale et si elle n'améliore pas la qualité de la formation médicale. Une restructuration de ces trois hôpitaux affiliés à l'Uni-

versité McGill doit « renforcer la position de McGill comme chef de file de la formation médicale ». Un tel projet de fusion est estimé pour le moment à environ 800 millions \$, et les trois hôpitaux totalisent 1500 lits de courte durée (on suppose que dans une fusion on compterait moins de lits). Même si « à première vue un projet de fusion offre certains avantages », Éric Maldoff se dit très conscient qu'une telle réorganisation « touche les personnes, les services et la qualité de vie, et qu'elle dépasse les questions d'efficacité administrative. « Nous devons réfléchir et faire preuve d'un jugement sûr, et ne pas nous lancer dans des projets grandioses ». Selon plusieurs, une telle fusion permettrait une meilleure concentration des ressources, la mise sur pied de programmes complémentaires et la possibilité de mieux planifier le développement technologique.



PHOTO JACQUES NADEAU

Un chemin de croix, 14 artistes

La Maison d'Art fra Angelico, située rue Wolfe, organise jusqu'au 25 avril une exposition sur le thème du Chemin de la Croix (inspirée des Saintes Écritures). Quatorze artistes s'unissent pour faire une oeuvre unique. Cette exposition sur le thème de la Croix du Christ est pour le milieu culturel québécois un événement important. De plus, les profits de cette exposition seront versés en partie à la Maison Luc-Larivière; centre d'accueil pour femmes et enfants sidéens, et à La Maison d'art fra Angelico pour soutenir les ateliers d'art offerts aux démunis (itinérants, sidéens, femmes en difficulté).

VOYAGES

LE DEVOIR
Service de PUBLICITÉ
842-9645

FRANCE

Locations en Provence et en Dordogne. Révisez-vous de vacances sur la Côte d'Azur, à Avignon ou dans les campagnes provençales qu'aimaient Van Gogh et Cézanne? Ou bien dans la superbe vallée de la Dordogne, au coeur du Périgord, pays du foie gras et des truffes? Que ce soit au printemps, en été ou en automne, vous pouvez aller vivre «à la française» dans l'une de ces magnifiques régions en y louant une villa, une maison de campagne ou un appartement. Location d'une semaine et plus. Pour renseignements, Vacances Françaises 5390, 15e Avenue # 201 Montréal Qc. H1X 3G2 Tél.: (514) 727-3305 (permis du Québec)

CHINE, THAÏLANDE, MALAISIE, SINGAPOUR
Découvrez l'Asie, en français, avec des spécialistes comme Gérard Cachat, prof. histoire, sp. Chine, Jules Nadeau, journaliste, auteur, sp. Hong Kong-Chine, Rachel Yerdon, réalisatrice de télévision (R.C.). Tout compris: avions, hôtels de luxe, repas, visites, guides franc., accom., transferts, man. bag., autobus luxe, visas, toutes les taxes.
CHINE: MULTIPLES SPLENDEURS: 21 jours.
Hôtels luxe. Tout inclus sauf 3 à 5 repas (HK) et tx. aér. (98\$).....3575\$ +
THAÏLANDE, MALAISIE, SINGAPOUR: 22 jours
Hôtels luxe. Tout inclus sauf 11 repas et tx. aér. (89\$).....3795\$ +
Informations, brochures: **MONY TOURS (514) 733-5396**
5540, Côte-des-Neiges, Montréal H3T 1V9 Permis du Québec

CIRCA
CENTRE D'EXPOSITION ART CÉRAMIQUE CONTEMPORAIN
JACQUELINE GUILLERMAIN
ERIC ROBERTSON
Vernissage aujourd'hui de 14h. à 18h. jusqu'au 30 mai
372 rue Sainte-Catherine ouest, suite 444
Tél.: (514) 393-8248

UNIVERSITÉ LAVAL
Direction générale des programmes de premier cycle
LES COURS TÉLÉVISÉS ET PAR CORRESPONDANCE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
Une occasion unique d'élargir le champ de ses connaissances et d'acquérir des crédits universitaires tout en demeurant chez soi.
ÉTÉ 1992
COURS PAR CORRESPONDANCE
ANT-16930 **VIELLIR À TRAVERS LE MONDE**
Professeur: Renaud Santerre
Frais: 184 \$ 3 crédits
SIN-17836 **SYSTÈME DE SANTÉ QUÉBÉCOIS**
Responsables: Michel O'Neill et Lorraine Fournier
Frais: 184 \$ 3 crédits
COURS TÉLÉVISÉ
THL-18739 **LES CHEMINS DE LA PAIX**
Professeur: Louis O'Neill
Frais: 194 \$ 3 crédits
Les frais couvrent les droits de scolarité et le matériel didactique utilisé.
Le paiement par carte de crédit (Visa ou MasterCard) est accepté.
DÉBUT DES COURS: semaine du 4 mai 1992
On peut s'inscrire à titre d'étudiant libre, si l'on désire acquérir des crédits universitaires, ou comme auditeur, si l'on désire acquérir le matériel didactique et obtenir une attestation d'études.
Les personnes intéressées à un ou à plusieurs de ces cours et qui désirent recevoir l'information pertinente sont priées de communiquer, avant le 12 mai 1992, à l'adresse suivante:
ENSEIGNEMENT TÉLÉVISÉ ET PAR CORRESPONDANCE
Bureau 342
Pavillon Félix-Antoine-Savard
Université Laval
Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-7883 (à frais virés)
Tél.: 1-800-561-0478
Télécopieur: (418) 656-3500
ENTENTES INTERUNIVERSITAIRES ACCEPTÉES



Université de Montréal

Collecte d'affiches électorales et politiques

Dans le cadre d'une recherche sur la publicité politique, le Département de science politique de l'Université de Montréal désire constituer une collection d'affiches électorales et autre matériel publicitaire (dépliants, tracts, épinglettes, etc.) des partis politiques québécois et canadiens. Si vous possédez ce genre de matériel et désirez vous en départir tout en lui assurant une seconde vie, appelez à (514) 343-6588, ou écrivez à: M. Denis Monière, directeur Département de science politique Université de Montréal C.P. 6128, succursale A Montréal (Québec), H3C 3J7 (0074)

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ La carte

tre de s'inspirer d'une loi ontarienne. Cette loi, en vigueur depuis un an, interdit à quiconque d'exiger la présentation de la carte santé (qui ne porte pas de photo en Ontario) pour d'autres fins que celles reliées à la dispensation de soins. Toute personne qui contrevient à cette loi est passible d'une amende de 5000 \$ et à une peine d'emprisonnement. L'amende peut atteindre 25 000 \$ pour une corporation.

La Ligue des droits suggère que, si la loi québécoise est modifiée en ce sens, ces dispositions soient inscrites sur la carte ainsi que le montant des amendes afin de dissuader les contrevenants.

Le ministre Côté admet que la fraude présumée n'est pas aussi étendue qu'on le prétend. Il ne dispose toutefois d'aucun chiffre à ce sujet, ni sur les coûts et les bénéficiaires d'une telle initiative. Il est cependant convaincu que la mesure est justifiée et soutient que beaucoup de Québécois la demande depuis longtemps.

« Au-delà de l'argent qu'on peut économiser, il y a le signal à la population qui est important », dit-il.

Un document officiel du Parti libéral, distribué au conseil général du parti les 21 et 22 mars, fait état de 400 000 cartes orphelines ou illégales en circulation au Québec. Sur la foi de ces données, les auteurs du document demandent au gouvernement d'ajouter à la carte d'assurance-maladie un microprocesseur contenant des informations sur le titulaire et une photo pour bien identifier la personne. Les auteurs ajoutent qu'ainsi affublée, la carte sollicit deviendrait la preuve d'identité officielle que le Québec n'a jamais eue mais qui devient de plus en plus nécessaire.

M. Côté affirme que les 400 000 cartes, ce n'est pas vrai. Et il convient que la carte d'assurance-maladie ne doit pas servir à autre chose que pour quoi elle existe.

En Ontario, on n'est pas vraiment en mesure de vérifier si la loi contrôlant l'usage de la carte santé dans le

secteur privé, en vigueur depuis un an, a eu un effet déterminant pour empêcher l'usage de cette carte comme pièce d'identité. En un an, le ministère de la Santé ontarien affirme avoir reçu tout au plus quelques dizaines de plaintes (sur 10 millions d'habitants).

Le porte-parole du ministère, M. Layne Verbeek, dit que les autorités ont été étonnées de recevoir autant d'appels car aucune publicité n'a été faite autour de cette loi. Dans chaque cas, une lettre a été envoyée à l'entreprise fautive et une vérification ultérieure a permis de savoir que la carte n'était plus demandée comme pièce d'identité.

L'Ontario ne songe pas à mettre une photo sur cette carte santé. Afin de mieux contrôler l'usage de la carte et éviter la fraude, on examine divers mécanismes administratifs se rapportant notamment aux modalités de remboursement des médecins.

◆ La Charte

Plus fondamental encore, après dix ans passés à clarifier les droits, voilà que la Cour suprême est aux prises avec une cause qui fait saliver d'avance tous les spécialistes de la Charte : l'affaire Schachter.

Shalom Schachter est un avocat de Toronto qui, à la naissance de son fils en juillet 1985, avait choisi de rester trois semaines à la maison pour permettre à sa femme de retourner plus vite travailler. Il a donc demandé l'assurance-chômage auquel il aurait eu droit s'il avait été marié, ou un père adoptif. Mais la loi ne prévoyait rien pour les pères naturels, on lui refusa l'argent. Plaidant la discrimination en vertu de la Charte et le droit d'être payé, il porta sa cause devant les tribunaux. Le juge de première instance puis la Cour fédérale lui donnèrent raison.

L'affaire se retrouve maintenant en Cour suprême avec en jeu un principe de première importance : la Cour va-t-elle ou non obliger le gouvernement à étendre les bénéfices de la loi, comme le lui permet l'article 24 de la Charte ?

Dire oui, voilà que les juges se mêlent des choix budgétaires d'un gouvernement, ce qui, on s'en doute, soulève des frissons à Ottawa en ces temps de compressions. Dire non, c'est miner en pratique toute l'autorité de la Charte. À quoi bon reconnaître des droits que l'on ne peut pas

mettre en oeuvre, comme pourraient en témoigner les francophones de Saskatchewan à qui la Cour d'appel a reconnu sur papier le droit de gérer leurs écoles tout en refusant d'ordonner aux autorités politiques de légiférer.

Les analystes juridiques du pays tout entier sont donc curieux de voir comment les honorables juges tireront leur épingle du jeu. Chacun est persuadé que la Cour suprême, qui a tout fait jusqu'à maintenant pour éviter les écueils politiques, ne mettra pas le petit doigt au moulinet budgétaire des gouvernements. Mais une première porte est ouverte.

« Ce n'est qu'un début, souligne le professeur Ghislain Otis, spécialiste de la Charte canadienne de l'Université Laval. La Cour suprême devrait faire preuve d'attentisme. Mais au fil de causes, il va venir un moment où la situation sera telle que la Cour devra intervenir pour rétablir sa crédibilité et l'autorité de la Charte. »

Le gouvernement des juges deviendra-t-il alors réalité ? L'évolution américaine le laisserait croire où l'on voit maintenant des juges créer le niveau des taxes scolaires. La consolation, c'est que la prudence manifestée par la Cour suprême depuis dix ans permet de dire que ce n'est quand même pas demain la veille qu'on en arrivera là.

Même que l'on prédit un conservatisme accru des juges canadiens dans leur interprétation de la Charte au cours de la prochaine décennie. Pour des raisons qui tiennent à la composition de la Cour suprême elle-même (les juges les plus progressistes seraient partis, disent ceux qui comptabilisent les décisions rendues en opposant juges dissidents et majoritaires... ce qui a d'ailleurs le ton d'exaspérer le juge Lamer). Mais aussi pour des raisons externes.

Le gouvernement fédéral, dans son dernier budget, a en effet coupé les vivres au programme de contestation judiciaire qui permettait aux groupes démunis de défendre les droits prévus à la Charte canadienne. Une maigre économie de 9 millions \$ (répartis sur cinq ans) que le gouvernement a justifiée en faisant valoir que la jurisprudence sur la Charte était maintenant bien établie.

Pourtant, de l'avis de tous, on n'en est qu'aux tous premiers balbutiements du droit à l'égalité prévu à l'article 15 de la Charte, et que les groupes de pression étaient précisément susceptibles d'invoquer.

Le résultat pratique revient en fait à tout le problème de l'accessibilité à la justice. À moins d'être riche et puissant ou pauvre et admissible à l'Aide juridique, bien peu de gens ou de regroupements pourront se rendre en Cour suprême. Les groupes féministes, communautaires... ou les représentants des francophones hors-Québec, viennent ainsi de perdre une voix.

La déception est d'autant plus grande que plusieurs d'entre eux avaient trouvé la Cour suprême bien timide dans les années 80. L'activisme de la Cour est d'ailleurs un sujet à part entière dans les universités : selon son idéologie, on estime que les juges se sont montrés audacieux... ou pas assez.

Dans une tentative de trancher pour de bon la question, les commentateurs dressent aujourd'hui la liste des gagnants et des perdants de la Charte en additionnant les causes, au risque de faire fi des nuances que les juges ont eux-mêmes apportées.

Le vrai bilan serait sans doute de dire qu'en fait, la Cour suprême a été légaliste, mais pas militante. Les préoccupations féministes en donnent un bon exemple. Les groupes de femmes ont vivement applaudi lorsque les juges ont invalidé les articles du Code criminel sur l'avortement en 1988 — sûrement sa décision la plus inattendue des dernières années — puis lorsqu'ils ont maintenu les dispositions contre la pornographie en faisant valoir que si elles limitaient la liberté d'expression, c'était là une limite justifiée par l'objectif de combattre la violence contre les femmes et les enfants. Dans les deux cas, le Canada se retrouve ainsi, grâce aux juges, en tête de file des pays les plus progressistes du monde.

En revanche, ce fut la catastrophe lorsque la Cour suprême a décidé l'an dernier de permettre aux avocats de la défense de faire valoir en certaines circonstances le passé sexuel des victimes de viols. Un terrible retour en arrière, a-t-on analysé.

De même, les décisions de la Cour

en matière linguistique lui ont valu de vives réactions parfaitement contradictoires.

Reconnaître le droit des Franco-Albertains de gérer leurs écoles a été salué avec joie par les commentateurs du Québec lors de la publication du jugement Mahé en 1990.

Mais que la Cour suprême récuse l'affichage unilingue français prévu à la loi 101 devait ouvrir l'une des plus grandes crises politiques du pays, conduisant à l'adoption de la loi 178 et à sa virulente critique au Canada anglais.

Et les Québécois un tant soit peu nationalistes devaient, eux, en conclure que les juges décidément, en dépit de toutes leurs précautions oratoires (il faut lire le jugement à cet égard), ne comprendraient jamais rien au Québec et à la protection des droits collectifs.

◆ Euro Disney

réussir. Y trouvera-t-elle son compte ? L'avenir le dira.

Ce qui frappe lorsqu'on arrive à Euro Disney, c'est le gigantisme du complexe hôtelier. Six hôtels d'une capacité globale de 5200 chambres sont ouverts. D'autres suivront dans la deuxième tranche et porteront la capacité hôtelière à 18 000 chambres. Le parc à thèmes n'est qu'une composante d'un complexe touristique qui comprend un terrain de golf, un terrain de camping auxquels viendront s'ajouter dans la deuxième étape un centre de congrès, un parc aquatique, et le siège européen des studios de cinéma Disney MGM (avec installations de production cinématographique et audio-visuelle).

Il faut bien reconnaître qu'en matière d'architecture, Euro Disney n'innove pas. Les hôtels sont conventionnels (victorien rose pour l'hôtel Disneyland, Nouvelle-Angleterre blanc pour le monstrueux Newport Bay Club, style cabane en rondins démesurée pour l'hôtel Cheyenne, etc.). Les projets plus audacieux des enfants terribles de l'architecture européenne (Nouvel, Venturi, Tschumi) ont été sagement écartés par la direction d'Euro Disney. Le résultat est sans inspiration.

Rien n'aurait pu empêcher ce se déclenche, à l'occasion de l'ouverture d'Euro Disney, un grand brouhaha sur l'invasion culturelle américaine, sur la perte d'identité de la France, sur les dangers de la contamination culturelle et linguistique américaine. Tout le monde ou presque s'est exprimé sur ce sujet, dans la presse, à la radio et à la télévision, à la veille de l'inauguration d'Euro Disney. Politiciens, historiens, artistes, philosophes, personnalités, se sont livrés à un vaste débat passionné dont la France a le secret, sur le thème « Faut-il avoir peur de Mickey ? » et « L'américanisation de la France ».

Le magazine *L'Express* résumait ainsi la relation amour-haine qu'entretient la France avec l'Amérique : « Au fond, l'Amérique nous fait l'effet de ses crèmes glacées : elle donne la nausée aux Français qui en redemandent. »

Si l'anti-américanisme est vivace en politique, les Français moines, pas différents du reste du monde, adoptent volontiers la musique, le cinéma et la tenue vestimentaire américains. Un Français, Guy Azoulay, s'est même bâti une fortune sur ce goût des Français pour le vêtement américain : (blouson des aviateurs des années quarante, jeans, tee-shirt ornés d'inscriptions américaines etc.). Son enseigne Cheyenne est une des plus prisées de la jeunesse française.

Pour le philosophe Pascal Bruckner, les Français ont l'horripilante manie de n'adopter que les plus inintéressants des produits culturels américains.

Le ministre de la Culture Jack Lang se dit ouvert à la culture américaine, mais Euro Disney l'inquiète un peu : « Euro Disney ne sera-t-il pas une enclave de l'industrie américaine des loisirs en France ? On aurait pu souhaiter que les attractions accordent une part plus belle à la culture des différents pays d'Europe. »

De là à affirmer, comme le fait le magazine *Time*, que la capitale culturelle de la nouvelle Europe n'est ni Londres, ni Paris mais Hollywood, il y a un pas.

Le politologue Jean-François Revel est catégorique : « Ne craignons pas l'Amérique écrit-il. La culture européenne est loin d'être amérique. Elle n'est en rien colonisée. » Et d'affirmer qu'au contraire, c'est l'universalité de la langue anglaise qui se met à engendrer la provincialisation de la haute culture américaine. « L'avantage de rencontrer partout dans le monde des interlocuteurs qui parlent leur langue donne aux intellectuels américains l'illusion d'être informés de tout ce qui se passe sur la planète. Mais en fait, cet avantage se retourne contre eux et les isole. »

Peur de la souris Mickey ? Michel nous voyons, dit le philosophe Michel Serres. La pauvre souris, elle est tellement ringarde ! »

Mickey a fait couler beaucoup d'encre de ce côté-ci de l'Atlantique. Bien des interrogations tourmentées ont été formulées, bien des inquié-

tudes exposées. Les milieux intellectuels se sont penchés avec verve et brio sur les répercussions de l'implantation de la société Disney dans la région parisienne. Toute cette agitation n'a pas empêché la foule de se presser — modérément — aux portes d'Euro Disney le jour de l'ouverture au public. L'Amérique à portée de TGV et à 250 francs, on voit mal qui pourrait refuser ça.

◆ Clark

Dans une poignée de cas, leurs ministères semblent faire comme un gant à leurs titulaires. C'est de ceux-là qu'il est question aujourd'hui. Mardi, ce sera au tour des choix moins inspirés de Brian Mulrooney.

Joe Clark était la vedette du remaniement de l'an dernier. Sa première année aux Affaires constitutionnelles a eu l'allure d'un tour de montagnes russes. Ni les propositions fédérales dont il a accouché l'automne dernier, ni les conférences et le comité parlementaire qu'il a pilotés à distance n'ont réussi à rapprocher de façon significative le Québec et le reste du pays. Après des mois et plusieurs changements, son équipe manque encore de cohérence. Plusieurs lui reprochent de naviguer d'une crise à l'autre, sans stratégie réelle.

Mais à ce jour, indiquent les sondages, la crédibilité du ministre fédéral est intacte, un tour de force pour quiconque a tâté le dossier constitutionnel au Canada.

Ses discours, au rythme de deux ou trois par semaine, en ont fait l'apôtre le plus convaincant de l'unité canadienne, loin devant Brian Mulrooney, convenu tous ceux qui ont suivi les deux hommes depuis un an.

Finalement, toutes les parties, provinces, autochtones et autres, se parlent encore, ce qu'il voit comme un hommage à sa flexibilité.

Malgré tout, le ministre Clark se défend bien de porter ombrage à son ancien rival Brian Mulrooney. Il attribue à sa seule fonction sa popularité actuelle et il écarte du revers de la main l'hypothèse de briguer à nouveau la direction de son parti.

Kim Campbell avait demandé au premier ministre, à la même époque l'an dernier, de ne pas la muter de son portefeuille de la Justice. À la lumière des douze derniers mois, Brian Mulrooney a eu raison d'accéder à la demande de sa ministre.

Depuis un an, Kim Campbell a réussi à faire oublier ses échecs successifs sur le front de l'avortement et du contrôle des armes à feu en transformant le ministère de la Justice en ruche d'abeilles.

Entre le printemps dernier et aujourd'hui, elle a ainsi produit une nouvelle loi sur le contrôle des armes à feu, des dispositions anti-terrorisme, un nouveau régime pour les criminels qui souffrent d'aliénation mentale, des modalités plus sévères pour les jeunes contrevenants et des mesures pour désengorger les tribunaux.

Bien sûr, plusieurs de ces initiatives sont nées de décisions de la Cour suprême. L'une d'entre elles a permis à la ministre de se réconcilier avec les milieux féministes, lesquels lui en voulaient pour ses efforts en vue de recrimer l'avortement. Depuis qu'elle a entrepris, avec un projet de loi sur le consentement, d'obliger les hommes à s'assurer que leurs compagnes sont consentantes avant de s'engager dans des activités sexuelles, les militants féministes et l'opposition ont surtout des éloges pour Kim Campbell.

Benoît Bouchard semblait en avoir trop sur les bras à l'issue du dernier remaniement. Lieutenant politique pour le Québec, vice-président du comité ministériel sur la Constitution et responsable du développement régional au Québec, le nouveau ministre de la Santé et du Bien-être social semblait devoir l'être à temps partiel.

Récemment, il a pourtant amorcé sans trop de dégâts le virage qu'avait complètement raté le gouvernement au début de son premier mandat. Par la porte des allocations familiales, le ministre a entrepris de pratiquer la brèche dans le sacrosaint principe de l'universalité des programmes sociaux sur lequel le gouvernement s'était cassé le nez en s'attaquant aux pensions de vieillesse en 1985.

Deux autres de ses dossiers n'ont cependant rien eu pour relever l'image du gouvernement auprès des femmes. Sous Benoît Bouchard, Ottawa est officiellement revenu sur sa promesse de mettre sur pied un régime national de garderies. Et son rôle dans le dossier des prothèses mammaires, qu'il refuse à ce jour de proscrire définitivement, a amené ses critiques à l'accuser de mettre la santé des femmes à la remorque de celle de l'industrie.

Mais alors que l'une ou l'autre de ces controverses aurait ébranlé d'autres ministres, Benoît Bouchard a réussi jusqu'à présent à éviter les plus gros pièges.

Marcel Danis avait attendu longtemps avant d'entrer au cabinet de Brian Mulrooney et il l'avait fait par la petite porte, aux Sports amateurs. Mais une fois au portefeuille du Travail, il a sorti presque sans histoire le gouvernement d'une grève des postes, du jamais vu dans l'histoire turbulente du courrier canadien.

Depuis le 22 avril dernier, finalement, aucun des 38 ministres de

Naufrage au Nigeria : 350 disparus

LAGOS (Reuter) — Trois cent cinquante-six personnes sont portées disparues après une collision entre deux navires au large du Nigeria, a rapporté hier l'agence nigérienne de presse NAN.

L'agence, qui cite un rescapé, précise que 144 des quelque 500 personnes à bord des deux navires, qui faisaient la navette entre le Nigeria et le Cameroun, avaient pu être sauvées.

La marine nigérienne poursuivait ses recherches pour retrouver d'éventuels survivants au large d'Indua Nkpa, dans l'État d'Akwia Ibom, a rapporté pour sa part le quotidien *Daily Sketch*.

Brian Mulrooney n'a fait l'objet de scandale ou ne s'est exposé à des réprimandes pour écart de conduite. Mais certains, comme la Torontoise Barbara McDougall, ont connu un baptême du feu dans leurs nouvelles fonctions. Dans son cas, l'affaire Al-Mashat, du nom d'un diplomate irakien admis dans ses circonstances suspectes au Canada, a assombri son arrivée aux Affaires extérieures.

Un an plus tard, cette ministre est un des membres de la promotion du 22 avril 1991 qui ne semble pas avoir trouvé chaussure à son pied.

Mardi : les ministres qui n'avaient finalement pas le physique de l'emploi qu'on leur a confié l'an dernier.

◆ Kaboul

Chah Massoud s'apprêtaient à faire marche en direction de la capitale.

Ils ont été rejoints par des unités de soldats gouvernementaux qui ont fait défection avec leurs chars, a précisé le caméraman.

Dans le but apparent de trouver un accord avec la résistance, le ministre afghan des Affaires étrangères Abdul Wakil — considéré jusqu'à récemment comme un des plus proches alliés de Najibullah mais qui l'avait dénoncé jeudi en le qualifiant de « dictateur » — s'est, selon des sources militaires, rendu à Charikar, à 80 km au nord de Kaboul, pour y rencontrer le commandant Massoud et le chef de la milice gouvernementale ralliée aux moudjahiddin, M. Abdul Rachid Dostam.

Cependant, la faction dure à majorité pachtoun des moudjahiddin, dirigée par le fondamentaliste Gulbuddin Hekmatyar, avancerait sur Kaboul par le sud, tandis que les Tadjiks de son rival, le commandant Ahmed Shah Massoud, se trouveraient à 25 km au nord de la capitale. Les troupes gouvernementales avaient tiré à l'artillerie et à la roquette jeudi en direction de la périphérie sud de la ville.

M. Najibullah, qui avait tenté en vain de quitter le pays vers l'Inde jeudi, était toujours à Kaboul et se trouverait sous la protection de l'envoyé spécial de l'ONU, selon un diplomate afghan, cité par l'agence ITAR-TASS.

Son beau-frère, l'ambassadeur d'Afghanistan à New Delhi Ahmad Sarwar, a obtenu la protection de l'Inde après avoir affirmé craindre pour sa vie. Il s'était enfui de son poste dans la nuit de jeudi à vendredi.

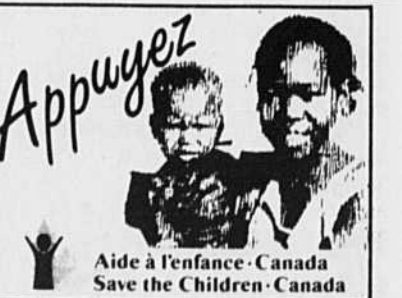
M. Sarwar, sa famille, ainsi que la femme et les trois filles du président déchu Najibullah, qui se trouvaient à l'ambassade depuis quelques semaines, se cachent à New Delhi sous la protection du gouvernement, a indiqué un porte-parole du ministère indien des Affaires étrangères.

Au plan international, le Conseil de Sécurité de l'ONU, insistant sur la nécessité de la création d'un Conseil de transition en Afghanistan, a appelé jeudi « toutes les parties concernées à faire preuve de retenue » et à soutenir les efforts de l'émissaire de l'ONU.

Les membres du Conseil ont également lancé un appel pour que soient assurées la sécurité et la liberté de mouvement de tout le personnel de l'ONU et des missions diplomatiques à Kaboul.

La Russie, demeurée très en retrait après la démission du président Najibullah, longtemps soutenu par l'Union soviétique, s'est contentée de souhaiter un « règlement pacifique » de la situation et s'est préoccupée de la sécurité des ressortissants de la CEI sur place.

La CEI craint en effet que les prisonniers de guerre ex-soviétiques en Afghanistan ne deviennent des « otages » et servent de monnaie d'échange pour obtenir le remboursement des dégâts commis par l'URSS sur le territoire afghan. Il reste environ 300 militaires ex-soviétiques prisonniers en Afghanistan.



avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à : La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9-200, Montréal, Québec H2Y 1B8.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
2623-3320 QUÉBEC INC. Restaurant	1 Restaurant pour vendre dans Aire Commune	1616, Ste-Catherine Ouest #309, Montréal
2844-6250 QUÉBEC INC. Restaurant	Changement de catégorie de 2 Restaurants pour servir dont 1 sur terrasse à 2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	5483-5485, ave. Victoria, Montréal
CARRIÈRE, Colette Casse-Croûte Chez Ti Lou	1 Restaurant pour vendre sur terrasse (Demande amendée)	8250, boul. Lévesque
2809-5742 QUÉBEC INC. Les Restaurants Super Sport Hot-Dog	1 Restaurant pour vendre	2105, Des Laurentides Laval
JOÉLYNE MC GREGOR DENIS D'ARAGON JR	1 Restaurant pour vendre	17, Aberdeen & 4288, Victoria St-Lambert
Casse-Croûte Victoria Enr. 17, Aberdeen & 4288, Victoria St-Lambert	1 Restaurant pour vendre	10215, boul. Centre Sportif St-Lambert
2760-2622 QUÉBEC INC. Bar Rocky	Changement de catégorie de 2 Restaurants	1673, Ste-Catherine Est de Taverne à Montréal
165827 CANADA INC.	Demande additionnelle	6201-6203, ave. Barnabynne Verdun
Pizzeria Kosta 5220, ave. Verdun	d'authorisation de danse et spectacles dans 2 Restaurants pour vendre	5220, ave. Verdun
PERRIER, Georges	1 Bar dans Centre Sportif	10215, boul. Centre Sportif St-Lambert
IGNAZIO, Vittoria	1 Restaurant pour vendre	2498, boul. Henri-Bourassa Est Montréal
PANVOJON INCORPORÉE	Changement permanent d'endroit d'exploitation de 1 Restaurant pour vendre	4245, Ste-Rose Laval
2951-0997 QUÉBEC INC. Le Bistrot Flamingo	1 Restaurant pour vendre	1351, Ste-Catherine Est Montréal
TUTTINO, Gerlando	Permis additionnel	7429, rue St-Hubert
7429, rue St-Hubert Montréal	1 Bar	Montréal
Dossier: 298-612		
LÉPINE, Jean Louis Bar Normand	Changement de catégorie de Taverne à Bar	1550, Mont Royal Est Montréal
Dossier: 339-283		
VERDON, Normand Bistrot de l'Aristocrate Enrg.	1 Restaurant pour vendre sur terrasse	1636, boul. de la Concorde Laval
Dossier: 371-716		
2951-3108 QUÉBEC INC. Hoolahans	1 Restaurant pour vendre	62, rue Cartier Laval
Dossier: 957-092		
A. ABI RACHED INC. Restaurant Chamonic (1991)	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	1320-1322, de l'Église St-Laurent
Dossier: 157-057		
135182 CANADA INC. Bar Chez Margo	Addition d'autorisation de spectacles dans 1 Bar	7221, rue St-Hubert Victoria
Dossier: 133-322		
2866-5588 QUÉBEC INC. Campus	Addition de films dans un Bar avec spectacles existant	1111, Ste-Catherine Est Montréal
Dossier: 183-558		
LES ENTREPRISES EUGÈNE PATIN INC. Chez Eugène Patin	Changement de capacité d'un Bar avec danse, spectacles et films et d'un Bar avec spectacles	5777, St-Laurent Montréal
Dossier: 183-376		
2945-1879 QUÉBEC INC. Café Silver Dome	1 Restaurant pour vendre	3880, Jean-Talon Est Montréal
Dossier: 954-040		
KAMAL SHARMA, MEWA SHARMA Restaurant Anapurna Nepali	1 Restaurant pour servir	5016, boul. Décarie Montréal
Dossier: 358-812		
2433-2967 QUÉBEC INC. Concessions du Vieux Port	1 Restaurant pour vendre 2 Bars dont 1 sur terrasse (Demande corrigée)	Quai Jacques-Cartier Montréal
Dossier: 435-974		
LES AGENCES G.N. LEGRIS INC. Chez Daddys	Addition d'autorisation et changement de catégorie de Restaurant pour vendre avec danse à Bar avec spectacles	50, boul. Taschereau Local 2-14 La Prairie
Dossier: 702-167		
GESTION STEVALI INC. Le Noshery	1 Restaurant pour vendre	125, rue Chabanel Ouest, #100 Montréal
Dossier: 957-910		
YOG SANTÉ INC. Crémérie La Tulipe	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	2060, boul. Curé Labelle Laval
Dossier: 957-902		
BENOIT, Jean-Pierre Restaurant Le César Verdun	Demande additionnelle d'autorisations de danse et spectacles dans un Restaurant pour vendre	600, ave de l'Église Verdun
Dossier: 933-465		

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

RÉSULTATS

649 Tirage du 92-04-15

7 12 19 22 32 48

Numéro complémentaire: 13

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 2 289 992,30 \$
5/6 +	8 85 874,70 \$
5/6	344 1 597,60 \$
4/6	18 764 56,10 \$
3/6	337 298 10,00 \$

Ventes totales: 17 673 255,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 5 000 000,00 \$

Prochain tirage: 92-04-18

Extra

Tirage du 92-04-15

NUMÉROS	LOTS
0 5 4 0 8 1	100 000 \$
5 4 0 8 1	1 000 \$
4 0 8 1	250 \$
0 8 1	50 \$
8 1	10 \$
1	2 \$

T.V.A. le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 981-0111

La maîtrise des intangibles

Économisez jusqu'à 60\$ par année

en abaissant la température du thermostat de 20°C à 17°C durant la nuit.

222222

ECO KILO 333-KILO



PHOTO AP
Les hôtesses du pavillon japonais porteront des chapeaux rappelant celui des samouraïs.

L'Expo 92 à Séville : près de 200 pavillons sur « L'âge des découvertes »

SÉVILLE, Espagne (Reuter) — Expo 92, la première exposition universelle depuis 22 ans, ouvrira ses portes lundi à Séville en présence du roi Juan Carlos.

Des représentants des 112 pays qui ont choisi de présenter un pavillon assisteront à l'inauguration de cette spectaculaire exposition, la plus importante de l'histoire et la pièce maîtresse des cérémonies marquant le 500e anniversaire de la découverte du Nouveau Monde par Christophe Colomb.

La dernière exposition universelle avait eu lieu en 1970 à Osaka. Les Jeux olympiques, autre grand événement international, auront lieu cette année, également en Espagne, à Barcelone.

Le site de l'exposition s'étend sur 215 hectares dans l'île de Cartuja. De conception futuriste tout en verre, métal, acier, bronze et marbre, elle compte attirer 18 millions de visiteurs en six mois, soit 300 000 par jour.

« L'Expo sera une expérience unique pour toute une génération. C'est l'événement d'une vie », a déclaré, emphatique, le commissaire général Emilio Cassinello.

À côté des pavillons des 112 pays, 50 firmes multinationales et 20 organisations internationales seront également présentes.

Sur le thème de *L'âge des découvertes*, de nombreux expositifs ont mis en scène les progrès technologiques réalisés à travers les âges avec des clin d'oeil vers le futur.

Pour les autorités andalouses, cette exposition est une plate-forme de lancement pour le développement d'une des régions les plus pauvres de l'Espagne.

Après la fermeture des portes, l'Espagne et les sociétés internationales mettront sur le site des installations destinées à la recherche et aux entreprises dans le cadre d'un projet baptisé « Cartuja 93 ».

Ces deux dernières années, le budget de l'Expo a doublé pour atteindre plus de 200 milliards de pesetas (environ deux milliards \$). Les organisateurs espèrent couvrir les frais avec des opérations de mécénat, la vente de concessions, les billets d'entrée et la vente des biens de l'Expo.

L'intensité de la chaleur de l'été andalou a été l'une des principales préoccupations des organisateurs qui, pour cette raison, ont décidé d'ouvrir les portes de 9 heures à 4 heures du matin.

« Nous ne pouvions pas avoir en Andalousie une exposition qui ferme ses portes à dix heures du soir (...) les gens ne sortent pas avant cette heure », a expliqué le responsable de l'animation, Alfonso Riera.

Pour rafraîchir une atmosphère, qui promet d'être torride, des milliers d'arbres et de buissons, arrosés en permanence, ont été plantés. La température, qui par moment peut atteindre 45° C, pourra être ainsi abaissée de sept degrés au maximum.

Autre souci des organisateurs : la sécurité et d'éventuelles attaques des séparatistes basques de l'ETA, qui pourraient choisir Expo 92 pour donner du retentissement à leur lutte. « Nous avons fait tout ce qu'il est humainement possible pour éviter que l'inhumain ne se produise », a déclaré Emilio Cassinello.

Il admet toutefois que les 3000 hommes chargés de la sécurité ne seront pas en mesure de garantir une sécurité totale. L'ETA a tué 19 personnes cette année, dont cinq à Barcelone.

Les inquiétudes des organisateurs se sont accrues mercredi avec un arrêt de travail d'une journée observé par les employés chargés d'assurer la sécurité. Le syndicat des agents de sécurité n'a pas formellement annulé un ordre de grève prévu pour le jour de l'ouverture.

Autre malheur, un incendie a éclaté hier dans le pavillon des îles du Pacifique-Sud de l'Exposition Universelle de Séville, alors que des ouvriers y mettaient la touche finale.

Il s'agit du deuxième incendie depuis le lancement du chantier de l'exposition universelle il y a cinq ans. Le 18 février, le pavillon de la découverte, l'un des cinq pavillons à thème, avait été endommagé par un autre incendie.

Les journalistes ne sont pas « vendus » à la souveraineté

Le président de la FPJQ se dit « outré » par ce « discours méprisant », populaire au Canada anglais

Laurent Soumis

MÊME s'ils reflètent le courant nationaliste largement majoritaire au Québec, les journalistes québécois ne forment pas un bloc monolithique voué à la défense d'une option constitutionnelle.

Voilà la thèse défendue jeudi dernier en conférence de presse par le président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), M. Alain Saulnier.

À la demande de plusieurs membres de la profession, le président de la FPJQ réagissait ainsi au discours développé ces derniers temps par plusieurs politiciens fédéraux, journalistes, *columnists* et éditorialistes

du Canada anglais.

« La FPJQ est outrée par le discours de certains éditorialistes et personnages publics des autres provinces canadiennes qui qualifient la presse québécoise de vendue à la seule thèse séparatiste, a-t-il fait valoir. La Fédération ne peut rester muette devant cette attitude blessante pour les journalistes québécois dont le devoir est de refléter le plus objectivement possible toutes les tendances politiques dans un débat qui n'a rien de simple ».

Plus que les propos controversés du chef de l'Assemblée des premières nations, M. Ovide Mercredi, ou de la rédactrice en chef du *Financial Post*, Mme Diane Francis, ce sont les affirmations de M. Laurier Lapierre,

publiés le 21 mars dernier dans *The Globe and Mail*, de Toronto, qui ont fait déborder la coupe de la FPJQ.

Dans une tentative d'expliquer le rejet des propositions canadiennes par les Québécois — notamment celles du rapport Beaudoin-Dobbie — l'organisateur en chef du Forum des citoyens pour l'avenir du Canada soutenait que « les Canadiens du Québec ne sont pas stupides » mais plutôt influencés par une caste de « notables » comptant 3000 à 5000 brahmanes — les Québécois pure laine — à laquelle appartiendrait les journalistes du Québec.

« *They are the Notables of Quebec. Members of the media belong to this august group* », écrivait M. Lapierre dans un commentaire au titre évocateur : « *Meet the Notables, who dictate what Quebecers think* ».

Selon la grille d'analyse de M. Lapierre, L'E. DEVOIR serait un quotidien plus indépendantiste que souverainiste. Le *Soleil* aurait des tendances souverainistes mais pourrait devenir indépendantiste s'il se sent provoqué, ou carrément séparatiste si les circonstances l'imposent.

La *Presse* serait enfin d'allégeance « allairiste » alors que *Le Journal de Montréal*, aux phantasmes asymétriques, deviendrait facilement indépendantiste « or whatever Jacques Parizeau opts for ».

De plus, les programmes radio-phoniques ne serviraient qu'à répandre l'évangile (gospel) des notables et seuls les réseaux Radio-Canada et TVA seraient plus circonspects dans leurs émissions d'affaires publiques.

Suit, dans l'article du *Globe*, une longue diatribe sur la manipulation de l'opinion publique par les journalistes québécois dont le leitmotif serait : « *Beware of Canadians!* »

« Un tel discours est méprisant à l'égard du pluralisme de la presse québécoise, rétorquait cette semaine le président de la FPJQ. Nous invitons nos collègues du Canada anglais à une vision plus nuancée, plus claire et plus proche de la réalité québécoise ».

Ce n'est pas la faute des journalistes si le « courant fédéraliste de type Trudeau est en perte de vitesse depuis 1982, ajoutait-il. La presse québécoise n'a pas besoin du paternalisme de quiconque pour rassurer le reste du pays de son professionnalisme ».

« J'imagine facilement la réaction si les médias québécois portaient de telles accusations à l'endroit des médias anglophones, renchérisait M. Andrew MacIntosh, lui aussi membre du conseil d'administration de la FPJQ. Comme journaliste anglophone (*The Gazette*), je trouve ce genre de critique déplacée ».



PHOTO CP
Yves Duhaime

Yves Duhaime exclut toute candidature lors des élections

TROIS-RIVIÈRES (PC) — L'ex-ministre péquiste Yves Duhaime ne sera pas candidat aux prochaines élections.

En faisant part de sa décision, hier, au cours d'un entretien téléphonique depuis sa résidence de Saint-Jean-des-Piles, en Mauricie, M. Duhaime a expliqué qu'il excluait toute possibilité de candidature lors des prochaines élections, tant au niveau fédéral que provincial.

Plusieurs le voyaient faire la lutte sous la bannière du Bloc québécois au chef libéral, M. Jean Chrétien, dans le comté de Saint-Maurice, au prochain scrutin fédéral, tandis que d'autres entrevoyaient plutôt pour lui une candidature pour le Parti québécois, soit dans Saint-Maurice ou même dans un comté montréalais.

M. Duhaime a expliqué sa décision par sa nomination, cette semaine, au poste de président et chef de la direction de la société agro-alimentaire Natrel Inc. M. Duhaime succède à M. Raymond Cyr qui a été

nommé président du conseil d'administration de Natrel.

Lors d'une entrevue accordée au quotidien *Le Nouvelliste* en avril 1991, M. Duhaime avait exprimé sa ferme volonté de s'impliquer dans le débat référendaire pour la cause de la souveraineté, pour autant qu'il y ait un référendum.

Hier, si M. Duhaime a coupé court à toute rumeur de candidature pour le prochain scrutin (il refuse de dire à jamais, il a par contre réaffirmé son désir d'intervenir dans la campagne référendaire, sil y en a une).

« Je suis un citoyen comme tout le monde et j'entends bien exercer en temps utile mon droit de parole comme tous les autres d'ailleurs qui s'en mêlent », a-t-il déclaré, en prenant soin de préciser qu'il n'avait pas changé d'idée sur ses convictions politiques « qui sont très exactement les mêmes ».

De 1976 à 1985, M. Duhaime a détenu différents portefeuilles au sein du gouvernement provincial, dont celui des Finances.

Bouchard ne va pas aussi loin que les Américains sur les implants mammaires

Isabelle Paré

OTTAWA n'adoptera pas la ligne suivie par les États-Unis où vient d'être interdit l'usage des prothèses mammaires de silicone à des fins esthétiques, mais prolongera plutôt de six mois le moratoire qui frappe ces produits avant de prendre une décision finale.

En fait, le ministre de Santé et Bien-être Canada, M. Benoît Bouchard, a invoqué les problèmes légaux que pourrait soulever la position adoptée par la Food and Drug Administration américaine pour justifier le prolongement de son moratoire décrété en janvier.

Pour les mêmes raisons, il a du même coup rejeté du revers de la main le compromis proposé par son propre comité qui, lui, a suggéré de permettre l'implantation de prothèses seulement aux femmes de plus de 40 ans ou ayant subi une mastectomie à la suite d'un cancer.

Toutes ces propositions, a tranché le ministre Bouchard, entraîneraient une « discrimination » entre femmes, et seraient en ce sens difficilement compatibles avec la Charte canadienne des droits et libertés.

Visiblement concerné par ce risque d'imbroglio légal, le ministre Bouchard a donc choisi de repousser à plus tard sa décision et de réserver 1 million \$ supplémentaire pour permettre de nouvelles études épidémiologiques sur les effets sur la santé des prothèses mammaires.

Par ailleurs, la décision finale annoncée jeudi par le FDA concordait en tous points avec la recommandation faite en février dernier par un comité d'experts formés pour étudier l'innocuité des prothèses de silicone. Ainsi, l'agence américaine propose de ne permettre l'usage de prothèses que pour les femmes ayant perdu un sein, mais de l'interdire à celles qui n'y ont recours que pour des raisons uniquement esthétiques.

Après avoir entendu le témoignage de plusieurs femmes et médecins faisant état d'écoulements, de douleurs aux bras, de bris et de déchirures des prothèses à l'intérieur du corps, les experts, divisés, avaient cru bon de proposer à la FDA de faire part de prudence.

Environ un millions d'Américaines et quelque 150 000 Canadiennes sont porteuses d'implants mammaires. On estime que 80 % de ces femmes ont subi l'opération pour des raisons esthétiques et non médicales.

Dans la même veine, le comité consultatif canadien formé par le ministre Bouchard, présidé par le Dr Cornelia Baines, a lui aussi opté jeudi en faveur d'un compromis semblable, suggérant de n'autoriser l'usage des prothèses qu'aux femmes de plus de 40 ans et aux candidates à

une reconstruction mammaire.

Malgré tout, même après deux mois d'études, le comité canadien continue à faire part d'un scepticisme certain sur la nocivité de ce type de prothèses. « Il n'y a toujours pas de données solides décrivant les caractéristiques démographiques des populations de femmes porteuses d'implants, ni la fréquence des complications, ou le taux de morbidité ou des bénéfices associés à leur usage », soutient le comité dans son rapport.

Par ailleurs, le ministre Bouchard a rejeté l'idée mise de l'avant par le comité Baines visant à créer un registre national de toutes les femmes porteuses d'implants pour faciliter l'aide et la référence des celles qui présentent des problèmes de santé. Opposé à cette mesure, M. Bouchard a cependant annoncé la création d'une ligne téléphonique sans frais destinée à conseiller et informer les femmes et le personnel médical sur les implants mammaires.

Le gouvernement fédéral chargera également la firme Angus Reid de sonder les femmes canadiennes porteuses d'implants pour avoir un portrait détaillé de la situation. « À la lumière de ce que nous savons aujourd'hui, je ne peux lever le moratoire. Dans six mois, nous réviserons la situation et déciderons des actions à prendre », a dit le ministre Bouchard.

De leur côté, les femmes porteuses d'implants qui ont milité pour le retrait du marché de ces prothèses a accueilli favorablement le prolongement du moratoire. Leur présidente, Mme Marcella Tardif, n'endosse pas l'idée de permettre l'usage des implants pour certaines catégories de femmes. « Que ce soit pour des raisons esthétiques ou médicales, le problème est le même, a-t-elle soutenu. Nous n'avons aucune preuve que ce produit est inoffensif ».

Association culturelle T.X. Renaud

Conférences

— Histoire d'une révolution ambiguë: la photographie par André Leblanc

— Le Maître du portrait: Antoine Van Dyck par Michel Brunette

AUDITORIUM SAINT-ALBERT-LE-GRAND LES DOMINICAINS

2715, chemin de la Côte Sainte-Catherine

Entrée à droite, par l'Institut de pastorale, Métro Université de Montréal ou autobus 129

Stationnement gratuit! RENSEIGNEMENTS 332-4126

De 17h à 19h (lundi, mardi, jeudi).

LE DEVOIR Service de Publicité 842-9645

TROIS ÉTAPES FACILES POUR BIEN CHOISIR VOTRE PRÊT HYPOTHÉCAIRE :

- 1 LISEZ CE CI.
- 2 COMPAREZ.
- 3 RENDEZ-VOUS À LA CAISSE.

Vous aurez beau chercher ailleurs, courir à droite et à gauche... Le meilleur prêt hypothécaire, vous le trouverez à la caisse populaire Desjardins. Un point, c'est tout.

LE PLUS SOUPLE

- possibilité d'effectuer sans frais un ou plusieurs remboursements par anticipation, jusqu'à 15 % de votre emprunt initial, chaque année
- une fois par année, vous pouvez accroître vos paiements périodiques jusqu'à 100 %
- choix de termes de 6 mois à 5 ans, à des taux concurrentiels
- renouvellement de votre prêt en tout temps*

LE PLUS SÛR

- la Protection propriétaire Desjardins vous protège des effets éventuels d'une importante hausse des taux d'intérêt
- jusqu'au 30 juin 1992, en adhérant à l'Assurance-prêt Desjardins, vous obtenez l'assurance-invalidité gratuitement pour la première année

TRANSFERT SANS FRAIS

- si votre hypothèque arrive à échéance avant le 3 juillet 1992, vous pouvez la transférer à la caisse populaire Desjardins sans frais de demande ni frais légaux
- remboursement des frais d'acquisition que pourrait exiger votre ancien établissement financier, jusqu'à concurrence de 150 \$**

8 3/4 %

1 an, Prêt fermé. Taux fixe sujet à changement

Toutes les conditions ci-dessus sont offertes dans les caisses populaires participantes affiliées à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, et s'appliquent aux hypothèques de logements et moins.

* Le prêt hypothécaire Desjardins peut être renouvelé en tout temps moyennant une indemnité. ** Pour les prêts hypothécaires échus avant le 3 juillet 1992.

La caisse populaire Desjardins

Desjardins L'incroyable force de la coopération.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

La Libye serait prête à ivrer les deux suspects de Lockerbie

Ils accepteraient d'être jugés en Écosse ou aux É.-U.

TRIPOLI (Reuter) — Les deux Libyens mis en cause dans l'attentat de Lockerbie sont prêts à être jugés en Écosse ou aux États-Unis, a dit leur avocat libyen, mais ils veulent la garantie d'un procès équitable.

solution, quand la Libye aura accepté de se conformer aux exigences des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France dans les enquêtes sur les attentats de Lockerbie et du DC-10 d'UTA.

monde leur dit que ce problème est de leur faute... L'avocat a ajouté préférer que ses clients se rendent à un pays dont le système judiciaire ne prévoit pas la présence d'un jury.

À Londres, le Foreign Office a dit avoir été informé de l'offre mais ne pas en avoir reçu confirmation officielle.

« Je ne pense pas que (les autorités libyennes) rejettent cette idée, parce que même le guide (Mouamar Kadhafi) a dit que si (les deux hommes) étaient volontaires, il n'y aurait pas d'objection ».

La France réclame que lui soient livrés quatre agents libyens dans le cadre de l'attentat contre un DC-10 d'UTA en 1988 dans le ciel du Niger.

Un autre avocat représentant les deux hommes dans la capitale britannique a dit douter que ces derniers soient prêts à être jugés en Écosse ou aux États-Unis.

« Me Lagwell a bien dit que les conditions qu'il posait étaient impossibles à appliquer aux États-Unis ou au Royaume-Uni », a déclaré Stephen Mitchell.

L'Égypte a de son côté achevé l'installation d'une station d'accueil en prévision de toute arrivée de ressortissants en provenance de Libye.

Elles seront levées, précise la résolution du Conseil de sécurité.

« Il est dans l'intérêt de mes clients de passer en procès (...). Ce qu'ils ressentent aujourd'hui est très dur parce qu'ils ont provoqué les problèmes de tous les autres. Tout le

L'Ukraine et la Russie en désaccord sur la flotte

KIEV (Reuter) — L'Ukraine et la Russie ont mis fin hier à leur dispute sur le transfert des armes nucléaires mais restent en désaccord sur le sort de la flotte de la mer Noire.

Kiev a annoncé que le transfert vers la Russie des armes nucléaires tactiques stationnées sur le territoire ukrainien avait repris, cinq semaines après sa suspension.

L'Ukraine et la Russie ont accepté de mettre en application un accord prévoyant la fin du transfert le 1er juillet au plus tard, a précisé Nikolai Mikhaïlitchenko, conseiller du président ukrainien Leonid Kravtchouk.

Le chef de la délégation russe, Iouri Doubnine, a déclaré au cours d'une conférence de presse que Moscou insistait toujours pour que le gros de la flotte soit contrôlé par la Communauté des États indépendants (CEI).

Son homologue ukrainien, Anton Bouteko, a dit au contraire que Kiev, en tant qu'héritier du défunt empire soviétique, pouvait, en vertu du droit international, prendre le contrôle des biens de l'ancienne URSS.

« Tout ce qui est sur le territoire ukrainien est notre, tout ce qui est sur le territoire russe est russe », a-t-il ajouté.

La flotte de la mer Noire fut fondée par l'impératrice Catherine II de Russie en 1783. Elle compte aujourd'hui 380 navires et 70 000 hommes. La décision de Kiev de reprendre le transfert de ses armes nucléaires s'explique par les inquiétudes que sa suspension avait provoquées à l'Ouest.



PHOTO AP

nien, Ivan Pliouchtch, a déclaré que l'Ukraine ne souhaitait pas être dotée d'armements nucléaires mais que des mesures de désarmements similaires devaient être prises par les autres républiques nucléaires de l'ex-URSS (Russie, Biélorussie, Kazakhstan).

Nikolai Mikhaïlitchenko a pour sa part déclaré qu'une commission regroupant ces républiques nucléaires contrôlerait le transfert et le démantèlement des armes ukrainiennes.

Boudiaf prêt à tout pour sauver l'Algérie

ALGER (Reuter) — Le chef de l'État algérien Mohamed Boudiaf se dit prêt à faire emprisonner 10 000 personnes si cela est nécessaire pour sauver le pays.

Dans une interview à paraître dans l'hebdomadaire Algérie Actualité et dont l'agence Algérie Presse Service (APS) publiait hier des extraits, il attaque également le Front islamique du salut (FIS) et se dit hostile aux partis religieux.

« Si pour sauver l'Algérie, il faut envoyer 10 000 personnes au Sud pour quelque temps, cela n'est pas grave. Je le dis sans aucun état d'âme », déclare Mohamed Boudiaf.

Selon des chiffres officiels, 6786 personnes se trouvaient en détention provisoire dans les camps de sûreté en mars et 2217 autres ont été arrêtées et jugées jusqu'au 10 mars. La moitié d'entre elles ont été condamnées à des peines de prison.

L'APS fait état de la libération de 443 détenus depuis mars. Le FIS assure pour sa part que les arrestations se poursuivent.

Il a précisé que la commission demandait à brève échéance la libération de ceux qui n'ont pas commis de faute et qui ne représentent pas de danger pour l'ordre public.

Kamel Rezzag-Bara a cependant condamné les actes terroristes commis par ceux « qui veulent installer le pays dans un cycle de violence sans fin ».

Mohamed Boudiaf estime pour sa part qu'il fallait mettre un terme aux activités du FIS « qui pose un problème de fond, à savoir celle de la religion en tant que base d'une doctrine politique ». Il ajoute que les partis fondés sur la religion ou sur la langue « doivent disparaître ».

Le groupe fondamentaliste Takfir Oual Hidirja (expiation et rédemption) est apparu dans les années 1974-1975. Il veut conquérir le pouvoir par la force.

LE DEVOIR Service de Publicité 842-9645

AVIS PUBLICS

VENTES EN JUSTICE Conditions et renseignements 1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées...

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE BERVILLE, COUR SUPÉRIEURE NO: 755-12-003834-870. CLEMENCE JOICOEUR ET MONIQUE NORMANDIN, ES-QUALITÉ PERCEPTEUR, Partie demanderesse, vs: JOCELYN PARADIS, Partie défenderesse.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE BERVILLE, COUR SUPÉRIEURE NO: 755-12-003834-870. CLEMENCE JOICOEUR ET MONIQUE NORMANDIN, ES-QUALITÉ PERCEPTEUR, Partie demanderesse, vs: JOCELYN PARADIS, Partie défenderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO: 500-12-203631-928. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONTAIRE ADJOINT TATIANA CHERBINA. Partie demanderesse c. KLOTCHKOV YURI MIHAÏLOVICH. Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à KLOTCHKOV YURI MIHAÏLOVICH de comparaître au greffe de cette cour situé au 101, rue St-Antoine, Montréal, Province de Québec, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: UNDA HACHEY (n.o.s. — 244-890-307) 3475 St-Urbain # 605 Montréal, Québec, H2X 2N4. AVIS AUX CRÉANCIERS D'UNE ASSEMBLÉE. AVIS est par la présente donné que la défenderesse soumise a déposé une cession le 8 avril 1992; que la première assemblée des créanciers sera tenue le 23 avril 1992 à 10:00 heures au bureau du syndic, 1085 rue St-Alexandre, # 400, Montréal, Québec. Doit de Montréal, le 30 avril 1992. PFEIFFER & PFEIFFER INC. syndic.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

AVIS PUBLICS (continued from top section)

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-32-001193-921. GASTON GAGNÉ, Demanderesse, vs: CHANTAL SANCHEZ, défenderesse, le 28 avril 1992, à 12h00 au domicile de la défenderesse, au no 2339 rue Montbré, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. V. couleur Zenith, 1 vidéo V.H.S. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPANT, ET/OU CHEQUE VISE. Information: MAURICE BERNARD, HUISSIER, TEL: 255-0308. Montréal, le 18 avril 1992.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Fujimori invite ses opposants au dialogue

LIMA (Reuter) — Le président péruvien Alberto Fujimori a invité ses opposants politiques au dialogue, pour la première fois qu'il s'est octroyé des pouvoirs extraordinaires, mais il a exclu tout rétablissement du Congrès dans l'immédiat. Alberto Fujimori a déclaré à la presse qu'il entamerait le 1er mai des discussions avec les partis politiques et d'autres « forces sociales et productives », y compris les syndicats, les groupes de paysans et des représentants des régions. Cette décision survient avant l'arrivée mardi prochain au Pérou d'une délégation de l'Organisation des États américains (OEA), chargée de promouvoir « un dialogue entre le gouvernement et les forces politiques représentées au sein du pouvoir législatif, avec participation d'autres forces ». Prié de dire ce qu'il répondrait aux hommes politiques qui lui demanderaient de rétablir le Congrès dans ses fonctions, il a dit : « Il n'y aura pas de retour à la situation du 4 avril ». Albert Fujimori s'est investi de vastes pouvoirs lors d'un discours prononcé le 5 avril, au cours duquel il a annoncé que le Congrès était dissous et que la Constitution était suspendue.

Conséquences du scandale des chèques

WASHINGTON (AFP) — En rendant publique la liste complète des représentants ayant émis des chèques sans provision, la Chambre a tenté jeudi de mettre un point final à cette affaire. Mais cela ne suffira pas à protéger les parlementaires des conséquences politiques du scandale, et ils se préparaient hier à un weekend pascal difficile dans leur circonscription. Les noms de 303 parlementaires révélés jeudi complète une première série de 22 représentants donnée il y a quelques semaines. Au total, les « coupables » (269 parlementaires actuels et 56 anciens) sont en majorité démocrates, notamment le président de la chambre et le chef de la majorité. Un tiers sont républicains, dont quatre membres du cabinet du président Bush. Quelques uns ont largement abusé des facilités offertes par leur banque, qui a été fermée dès le début de l'affaire, il y a six mois. Le record est détenu par le républicain de l'Arkansas Tommy Robinson (996 chèques) et le démocrate de New York Robert Mrazek (920 chèques). Mais la plupart ont émis moins de 10 chèques contestés sans contrevenir à la loi. La commission d'éthique, qui a mené l'enquête et publié la liste, n'a pas précisé le montant des dépassements ni, en général, leur durée. « Je pense que cela met un point final à l'affaire de la banque de la Chambre des représentants », a aussitôt déclaré le speaker (président de la Chambre des représentants), M. Tom Foley (2 chèques). « La banque couvrait des dépassements de crédit sans pénalité, il ne s'agissait pas de chèques sans provision », a-t-il affirmé. « Ce problème a pris des proportions démesurées. Il menace la carrière d'élus extrêmement talentueux dans les deux partis », a estimé le républicain du Minnesota Vin Weber (125 chèques). Dans un contexte de défiance rarement atteinte à l'égard de la classe politique, les analystes prévoient cette année un renouvellement plus important de la chambre, dont la stabilité est légendaire. Le scandale a déjà fait quelques victimes. M. Mrazek, qui voulait tenter de passer au Sénat, vient d'y renoncer. Dans l'Illinois, le démocrate Charles Hayes (716 chèques) a été battu le 17 mars au cours des primaires. Le républicain Bill Lowery (300 chèques) en Californie et le démocrate Ronald Coleman (673 chèques) dans le Texas ont déjà annoncé qu'ils ne se représenteraient pas.

Désarroi de la classe politique serbe

BELGRADE (AFP) — Les pressions exercées sur la Serbie par la communauté internationale pour obtenir un arrêt des opérations militaires en Bosnie-Herzégovine, ont suscité un profond désarroi dans la classe politique serbe, partagée entre le défi aux États-Unis et un aveu de faiblesse voire d'impuissance. Ces deux attitudes se retrouvent aussi bien dans les réactions des dirigeants serbes qu'au sein de l'opposition, dont la frange la plus radicale prône « la résistance aux pressions » de l'Occident, tandis que les libéraux condamnent sans appel le président Slobodan Milosevic et réclament son départ. Le premier ministre serbe Radovan Bozovic a rejeté ouvertement jeudi l'avertissement de Washington, qui a menacé de mettre la Serbie au ban des nations si elle poursuivait après le 29 avril son « agression » contre la Bosnie. Son ministre des Affaires étrangères, Vladislav Jovanovic, réagissant à la menace d'exclusion de la Yougoslavie de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe), s'est voulu plus rassurant en estimant qu'il ne s'agissait pas d'un « ultimatum » mais d'un « avertissement de routine ». Il a affirmé que les vues de la Serbie « coïncident » avec celles de la CSCE en ce qui concerne le respect de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

La police d'Istanbul fait 11 morts

ISTANBUL (AFP) — Onze « terroristes » dont 6 femmes ont été tués et 6 autres blessés lors d'une série d'opérations de police dans la nuit de jeudi à hier à Istanbul, selon un bilan officiel de la préfecture de police. Ces 17 personnes présumées « terroristes » seraient des dirigeants de l'organisation illégale d'extrême-gauche Dev-Sol (Gauche Révolutionnaire, qui prône la guérilla urbaine), précise un communiqué de la police. Des équipes de lutte contre le terrorisme ont organisé des opérations nocturnes contre « 6 maisons de cellule et un bureau » de militants, se trouvant tous sur la rive asiatique de la ville.

L'Arménie signe la Charte de Paris

PARIS (Reuter) — Le premier ministre arménien Gagik Haroutounian a signé hier la Charte de Paris, document final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) de novembre 1990. La défense des droits de l'homme et la construction de la paix ont une importance vitale pour notre pays. Nos buts sont liés à la construction d'un État de droit, d'un État démocratique », a-t-il déclaré au cours d'une cérémonie au palais de l'Élysée. Le président François Mitterrand avait rappelé auparavant que la CSCE avait consacré « la fin des blocs militaires », permettant ainsi à « de nombreux peuples hier opprimés », comme l'Arménie, de s'exprimer. Il a souligné que « la France (avait) connu, reçu, aimé beaucoup de ces Arméniens victimes de persécutions », qui sont aujourd'hui en « symbiose (...) totale » avec le peuple français.

Pouvoirs limités par la Constitution au Vietnam

HANOI (Reuter) — Le Vietnam a adopté une nouvelle Constitution qui crée un poste de président, limite les pouvoirs du Parti communiste et accorde à la population des droits civiques et économiques. L'esprit de la nouvelle constitution est de respecter les droits de l'homme et du citoyen », a déclaré le porte-parole de l'Assemblée nationale, Vu Mao. Selon lui, la Constitution approuvée mercredi par l'Assemblée réaffirme le rôle dirigeant du Parti mais stipule clairement qu'il n'est pas au-dessus de la loi. « Entre l'Assemblée nationale et le parti, il y a toujours une étroite relation. Mais ni l'un ni l'autre ne peut remplacer l'autre ou assumer ses fonctions », a déclaré Vu Mao lors d'une conférence de presse donnée jeudi soir. La nouvelle Constitution, qui remplace celle de 1960, abolit le Conseil d'État qui avait servi d'organe permanent de l'Assemblée et remplace son président par un président qui sera désormais chef de l'État et chef suprême des forces armées. La Constitution abolit d'autre part le poste de président du Conseil des ministres, remplacé par celui de premier ministre, qui aura maintenant les coudees franches pour diriger le gouvernement et nommer ou destituer de hauts responsables. Cette Constitution vise entre autres à améliorer l'image du parti, dont certains membres ont été accusés d'abus de pouvoir.

Rafsanjani fort du soutien du peuple aux réformes

TÉHÉRAN (Reuter) — Se félicitant de la victoire de son courant modéré aux élections législatives, le président Rafsanjani a assuré hier que l'Iran coopérerait avec tous les pays prêts à traiter d'égal à égal avec lui. A ux fidèles rassemblés pour les prières d'hier, le président iranien a déclaré que les résultats du premier tour des législatives du 10 avril soulignaient la volonté de réforme du peuple d'Iran. « Nous offrirons la main de la coopération à ceux qui veulent avoir avec nous des relations sur une base humaine et équitable », a-t-il dit dans un message radiodiffusé. Les partisans d'Ali Akbar Hachémi Rafsanjani ont remporté 70 % des sièges attribués au premier tour, au dépens des radicaux. Le second tour aura lieu le 8 mai. Le chef de l'État a rejeté les critiques selon lesquelles la victoire des modérés signifierait une rupture avec la politique du défunt ayatollah Khomeini. « L'Occident doit emporter dans la tombe son désir de voir la nation iranienne abandonner la voie de l'Imam (Khomeini) », a-t-il dit. Le plan quinquennal de réformes économiques en cours ainsi que la politique d'établissement de liens diplomatiques avec « presque tous » les gouvernements avait été appuyée par l'ancien guide suprême de la Révolution islamique, a-t-il assuré.

Eltsine essuie un autre revers

Les conservateurs bloquent la libération de la terre

MOSCOU (AFP) — Les parlementaires russes ont infligé un revers à Boris Eltsine en empêchant le passage définitif de la Russie à l'économie de marché de type occidental, par leur refus de libérer totalement les droits d'achat et de vente de la terre.

Le mouvement radical de soutien au président russe Russie Démocratique a d'ores et déjà annoncé qu'il allait faire campagne pour l'organisation d'un référendum sur cette question. Anatoly Chabad, un parlementaire réformateur, a estimé que l'absence de réforme agraire créait une « crise constitutionnelle ».

Hier pourtant, le chef de l'État russe, par la voix du président du parlement Rouslan Khasboulatov, avait marqué un point en réussissant à faire revenir le Congrès sur le vote de la veille à propos de l'appellation de la Russie.

Les députés ont en effet rétabli le nom de « Fédération de Russie » — par 759 voix, contre 77 et 30 abstentions — qui remplace l'ancien nom de « République soviétique fédérative socialiste de Russie » (RSFSR). La salle a applaudi à cette transformation alors qu'elle avait déjà ovationné la veille un vote opposé.

Les députés s'étaient en effet prononcés jeudi pour le nom historique de « Russie ». Mais de nombreux représentants des républiques et régions autonomes avaient protesté, affirmant que le terme de Russie ne traduisait pas le caractère fédéral de l'État russe.

Dans la discussion, qui prenait une tournure surréaliste au bout de 11 jours de débats, un député a même proposé à la tribune de créer une « république russe du Tatarstan ».

Dans le préambule de la Constitution de 1977, qui a été examinée ar-

ticle par article, les parlementaires se sont prononcés pour que la « Fédération de Russie, Russie » soit un « État souverain, héritier en droit de l'URSS ».

Si les partisans du président Eltsine ont réussi à faire amender la Constitution sur ce point, par contre ils n'ont pas pu faire bouger les choses sur la réforme agraire.

Hier matin, les députés ont refusé de revenir sur l'article 11 de l'ancienne Constitution russe qui interdit aux propriétaires de lopins de terre de vendre leur terre sauf à l'administration, ce qui aurait brisé définitivement un des fondements de l'économie soviétique.

L'amendement indiquait que « les terres données par l'État aux citoyens, entreprises, organisations, le sont en toute propriété ou pour un usage temporaire » et que toute personne à qui l'on retire la terre a droit à indemnisation.

« Comment va-t-on vivre dans nos villes et nos villages? », s'exclamaient un député réformateur, en dénonçant ce blocage des réformes dans le domaine agraire.

Elena Bonner, la veuve de l'académicien Andreï Sakharov, a exprimé son inquiétude aux journalistes dans les couloirs, en affirmant la gravité de la décision prise sur la terre.

Pour leur part, les députés du groupe Russie Démocratique (favorable au président Eltsine) ont appelé, au cours d'une conférence de presse, à tenir un référendum pour la réforme agraire. « Il faut s'adresser au peuple pour sauver la Russie », a dit l'un d'eux.

Le prêtre réformateur Gleb Yakounine a estimé nécessaire d'organiser un référendum sur la terre et pour l'attribution de pouvoirs forts au président Eltsine. Dimanche plu-



Les députés de la Fédération de Russie réunis en congrès à Moscou s'appliquent à amender la Constitution. Boris Eltsine a réussi à y faire approuver sa politique de réforme économique.

sieurs mouvements réformateurs vont manifester devant la Maison Blanche pour soutenir un régime présidentiel fort.

De son côté, le vice-président russe, le général Alexandre Routsikoï, a déclaré dans les couloirs du Congrès que « la terre n'est pas protégée », dénonçant « le point de vue communiste féodal ». « Il faut immédiatement adopter une loi sur la vente et l'achat de la terre », a-t-il ajouté cité par l'agence ITAR-TASS. Parlant de la réforme constitutionnelle, le général Routsikoï a dit qu'il fallait « adopter une nouvelle constitution et non pas des amendements sans fin à la vieille constitution ».

Aujourd'hui, les députés vont examiner les différents projets de nouvelles Constitutions.

Perot poursuit sa campagne

WASHINGTON (Reuter) — Le milliardaire texan H. Ross Perot, qui a annoncé qu'il présenterait sa candidature à la Maison-Blanche s'il recueillait des soutiens dans les 50 États des États-Unis, a déclaré jeudi qu'il envisageait d'entrer dans la course de toute façon.

Il a dit à la chaîne de télévision CNN que sa campagne pour rallier des soutiens était en bonne voie. « Tout semble indiquer que nous aurons ces signatures », a-t-il affirmé. « Actuellement, chacun des 50 États est superbement organisé ».

Au journaliste qui lui demandait s'il présenterait sa candidature s'il ne réussissait pas à obtenir les soutiens nécessaires dans tous les États, il a répondu : « Nous verrons ça le moment venu ».

« Je donnerai tout ce que j'ai », a-t-il dit. Il a aussi reconnu qu'il était membre d'un club qui n'admet pas les Juifs. Mais il a ajouté : « Si cela gêne des gens, je le quitterai immédiatement ».

Prié de dire s'il croyait vraiment pouvoir remporter l'élection présidentielle du 3 novembre, H. Ross Perot, qui n'appartient à aucun des deux grands partis américains — démocrate et républicain — a répondu : « Tout est possible ».

Soupçons contre Wongwan

BANGKOK (AFP) — Le nouveau premier ministre thaïlandais, le général Suchinda Kraprayoon, a nommé hier à l'un des cinq postes de vice-premier ministre M. Narong Wongwan, qui avait été un moment pressenti pour le poste de premier ministre mais avait dû retirer sa candidature en raison d'accusations de trafic de drogue en provenance des États-Unis.

LE DEVOIR

VOUS OFFRE LA QUALITÉ POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

842-9645

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

SPÉCIALISTES DE LA FORMATION RECHERCHÉS

Ross Roy Communications, Canada Inc. recherche des moniteurs-présentateurs sur contrat ayant de l'expérience dans le domaine de l'automobile ou d'une industrie connexe.

Les candidats doivent détenir une expérience de formation dans le domaine du service à la clientèle, ainsi qu'une bonne connaissance du fonctionnement d'un concessionnaire.

Ils doivent aussi avoir une solide expérience de la présentation de nouveaux produits et services à un auditoire, préférablement dans le domaine de l'automobile.

Le candidat doit faire preuve d'entregent, démontrer de bonnes capacités de communication, d'organisation et de persuasion et savoir parler à un auditoire.

Ce poste unique donne l'occasion de voyager, comporte des avantages très intéressants et permet de participer à un projet innovateur de l'industrie automobile.

Les candidats intéressés doivent nous faire parvenir un curriculum vitae et une lettre de présentation d'ici le 1er mai, en précisant leur disponibilité pour la période allant du 22 juin au 30 septembre, pour des postes à temps plein ou partiel, à l'adresse suivante:

ROSS ROY COMMUNICATIONS
C/O Trainers
1918 Wyandotte St. East
Windsor, Ontario N8Y 1E4

Université de Montréal

Professeur ou professeure en mécanique des fluides

Le Département de physique de l'Université de Montréal cherche une professeure ou un professeur adjoint, agrégé ou titulaire en mécanique des fluides pour occuper au Centre de recherche en calcul appliqué. Le CERCA a été récemment créé par quatre universités montréalaises pour favoriser les échanges entre chercheurs universitaires et industriels et regroupe des spécialistes de l'aérodynamique, du transport de la chaleur, de l'astrophysique, de la chimie, de la météorologie et de l'océanographie.

Fonctions

Recherche et enseignement en mécanique des fluides avec applications à l'astrophysique stellaire, et/ou en simulation numérique de la turbulence et de la convection avec applications au transport des particules.

Exigences

Ph.D. dans un domaine pertinent; dossier étoffé de recherche dans les disciplines du CERCA; familiarité avec les méthodes numériques modernes utilisées en aérodynamique.

Traitement

Selon la convention collective.

Date d'entrée en fonction

Le 1^{er} septembre 1992.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et trois lettres de recommandation (envoyées directement) avant le 15 mai 1992 à :

M. Jean-Robert Derome, directeur
Département de physique
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec), H3C 3J7
Téléphone : (514) 343-6669

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

LA NOUVELLE COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÎLE-PERROT-VAUDREUIL-SOULANGES REQUIERT LES SERVICES D'UNE COORDONNATRICE OU UN COORDONNATEUR DES SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

L'emploi de coordonnatrice ou coordonnateur des services des ressources humaines comporte l'ensemble des fonctions requises pour la coordination, la supervision, l'évaluation, la recherche et le développement des activités et des ressources reliées aux programmes de la commission dans divers secteurs ou sous divers aspects de la gestion du personnel, notamment:

- Dotation du personnel
- Relations de travail
- Développement des ressources humaines
- Évaluation du personnel

Elle ou il assiste le directeur de service dans l'exercice de ses fonctions et le remplace lorsque celui-ci est absent ou à l'extérieur du territoire de la commission scolaire.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

— Diplôme universitaire terminal de premier cycle avec concentration ou spécialisation en gestion des ressources humaines, en relations de travail ou en relations industrielles;

— 5 années d'expérience pertinente.

N.B. Les personnes ne possédant pas les qualifications minimales requises verront leur candidature éliminée en présélection et ne seront pas reçues en entrevue.

TRAITEMENT

45 512 \$ (minimum)
58 469 \$ (maximum)

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum vitae avant le 28 avril 1992, 16 heures 30, à :

Directeur des ressources humaines
La nouvelle commission scolaire de l'Île-Perrot-Vaudreuil-Soulanges
400, boulevard Roche
Vaudreuil (Québec)
J7V 6B1



Le TNM est à la recherche d'un/d'une DIRECTEUR/TRICE ADMINISTRATIF/VE

Sous l'autorité de la direction générale et artistique, le/la directeur/trice administratif/ve:

- propose les politiques administratives de la compagnie et les met en application,
- prépare les budgets annuels, les soumet au conseil d'administration, et contrôle les dépenses,
- gère le personnel,
- négocie et administre les conventions collectives de travail,
- administre les biens meubles et immeubles de la compagnie,
- établit les rapports avec les organismes subventionneurs, et prépare les demandes de subventions,
- prépare les rapports périodiques et annuels requis,
- supervise les campagnes de levées de fonds,
- supervise les campagnes de mise en marché et de promotion,
- assiste la direction générale dans ses représentations auprès du public, du milieu artistique, des instances gouvernementales et des médias.

Le/la candidat/te doit posséder de l'expérience dans le domaine de la gestion des arts, et, de préférence, posséder des diplômes en administration, gestion ou marketing. Il ou elle doit posséder un excellent français parlé et écrit. Une expérience en micro-informatique sera considérée.

Faire parvenir toute candidature, avec curriculum vitae, avant le samedi 2 mai 1992, à :

Comité de sélection
Théâtre du Nouveau Monde
137, rue St-Ferdinand, bureau 201
Montréal, Québec
H4C 2S7

Ensemble on peut vaincre le cancer

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER
CANADIAN CANCER SOCIETY

DONNONS GÉNÉREUSEMENT

ÉDITORIAL

Pour un festival de la durée

EH QUOI! aucune chance de revenir sur ses pas? Toujours coincés entre deux éternités, dirait Vi-gneault, toujours bousculés au milieu de notre chemin, quand, comment nous arrêter? Où sont les antiques sabliers et les horloges solaires? Comment à toute vitesse accélérée sauver cet instant qui passe? Quel est-il, pour le sauver, cet instant? N'est-il qu'une anticipation immédiate de l'avenir? Qui encore a dit que l'instant est au présent ce que le souvenir est au passé et le désir à l'avenir?

À tout considérer, on dirait que les amoureux, ces artistes du cœur, et les grands souffrants du corps et de l'âme, et les enfants, sont les seuls à aménager le présent, à identifier l'instant et à le retenir comme en passant. À propos des enfants, Ariane Émond écrit fort élégamment dans LE DEVOIR du 6 janvier dernier: «C'est pendant l'enfance que le rapport au temps est le plus profond, le plus naturel, le plus intime. On devrait ramasser les miettes d'éternité pour s'en gaver.» O éternité! Temps durable que les anciens appellent d'un vocable à faire rêver les étoiles: *immortalité*.

Oui! il existe au dedans de nous, et peut-être malgré nous à certaines heures plus pénibles, le désir d'un instant éternel, durable, à la manière de la durée bergsonnienne, désir toujours en devenir: long désir de durer dans l'attente d'une fête d'amour interminable, telle que racontée dans la finale de l'Apocalypse selon Jean de Patmos et commentée par tant d'artistes futuristes, Fra Angelico par exemple. L'histoire des rites les plus anciens enseigne, en outre,

que seule la fête permet, au moins subjectivement, d'arrêter le temps, voire de l'éterniser, jusqu'à donner au présent toutes les caractéristiques d'un temps immobile et sacré. Ces désirs sont à prendre au sérieux. Surtout en fin de millénaire. Comme dit un charmant proverbe rwandais: «Petite souche qui a duré longtemps conserve feu longuement.»

Au fait, il suffit de relire les philosophes, par exemple Platon, les essayistes anciens, Sénèque, et les mystiques qui se sont inspirés de la tradition gréco-latine, Augustin d'Hippone, pour vite détecter ce désir d'une démesure du temps à l'image du temps psychologique et intérieur qui laisse entrevoir des successions et des fusions d'un temps continu finalisé. O temps sacré! Nostalgie séculaire de l'avenir! Insatiable désir d'une immortalité en attente!

Il va de soi que, pour qui cherche le sens de sa vie et le sens de ses amours en dehors de son moi primal, les questions de la durée nées de la réflexion des siècles reviennent en surface en ces jours où diverses Églises de tradition judéo-chrétienne célèbrent ou s'apprennent à célébrer Pâques. Pâques, fête de l'immortalité! Fête de la vie éternelle! Fête de la durée à cause du Maître de Lumière qui a dit un jour: «Qui croit en moi aura la vie éternelle.» Loin d'être une évasion, loin d'inviter au refus de vivre, ces temps choisis pour la fête et le congé longtemps attendu tendent à fixer l'instant jusqu'à vouloir le rendre durable en tant que tel.

De plus, à en croire le bibliste Bertrand Ouellette, «il est probable qu'il y a

très longtemps, une fête ou un festival avait lieu au moment de la pleine lune du printemps» Remontons-nous à la préhistoire? Sans doute. Encore maintenant, la fête de Pâques est fixée par rapport à la pleine lune et change ainsi de date à chaque année.

Peut-être faudrait-il rappeler à certains Québécois de souche des années 70, attristés par leur karma religieux catholique, que ni juifs ni chrétiens n'ont inventé les notions de durée, d'éternité et d'immortalité, ni même celle d'une résurrection personnelle dans un corps glorieux et lumineux. L'immortalité est un vieux dogme relié au désir normal de durer même après cette vie. De ce désir, l'instant réussi devient comme le symbole vivant. Bien des mythologies s'en sont nourries depuis longtemps. Quel historien des croyances ne se remémore Phénix qui renaît de ses cendres. Et Adonis! Ce corps glorieux du Christ, dont les premiers textes chrétiens s'entrelient à propos de la résurrection, répond à des idées grandioses qui font le trésor de l'humanité depuis très longtemps. Derrière cela, il y a le sentiment commun à toute culture que l'amour est irrésistible et qu'il ne meurt pas. Immense espoir de l'humanité au meilleur de ses pensées.

La croyance en la résurrection personnelle du corps est peut-être une des plus belles affirmations des droits de la personne, de chaque personne, même la plus physiquement diminuée. C'est la survie de l'humanité que Pâques célèbre à sa manière avec son festival de congés et ses liturgies christiques.

BENOÎT LACROIX

Les familles (vraiment) en tête?

FAMILLES en tête. Tel est le titre que le gouvernement du Québec a donné à son premier plan d'action en matière familiale, rendu public en pleine campagne électorale de l'automne 1989. Fort expressive et symbolique, l'expression a été reprise pour le deuxième plan, 1992-1994, que le ministre responsable de la famille a inscrit, lundi dernier, «dans un esprit de continuité du premier». Mme Violette Trépanier y parle de maintenir le cap et d'accentuer le virage, pris en décembre 1987. Dans un court message, le premier ministre présente le document comme «la plate-forme (s/c) sur laquelle le gouvernement entend façonner son action pour les familles». Qu'en est-il? Un joli slogan-titre, un vaste programme, de nombreuses mesures éparées — 58 il y a trois ans, 30 de plus cette fois — l'ombre diffuse d'une véritable politique. D'où le titre, corrigé et lourdement interrogatif, qui coiffe ce texte.

À vrai dire, la plupart des mesures prévues depuis sept ans, aussi bien au cours de deux campagnes électorales que dans les orientations de 1987 et le plan de Mme Thérèse Lavoie-Roux, auraient pu être recopiées presque intégralement, enrichies même des multiples engagements ou promesses du parti gouvernemental. Autant le diagnostic est bien cerné, les besoins et remèdes bien identifiés, autant les moyens d'action sont maigres, timides et lents à se manifester. À cet égard, le bref «portrait de famille» établi par le Secrétariat est à la fois terrible et désolant. Terrible en ce qu'il révèle une situation de plus en plus désastreuse pour un nombre de plus en plus grand de familles — surtout monoparentales, et dirigées par des femmes — en dépit de plusieurs initiatives récentes, notamment les allocations à la naissance, les fameux bébés-dollars. Désolant, parce que «l'importance de placer les familles au cœur de nos préoccupations collectives et en tête de nos priorités», telle que préconisée dans le plan, reste une intention louable et un vœu pieux.

Le gouvernement a de la suite dans les idées. Ce sont les actes qui ne suivent pas, ou si peu et faiblement,

comme si les panacées tenaient lieu du traitement de choc que l'on sait pourtant nécessaire. Par exemple, la loi prévoit depuis 1988 un mécanisme de perception automatique des pensions alimentaires. Lors du récent Sommet de la justice, M. Gil Rémillard en a annoncé la mise en vigueur pour l'an prochain: cinq ans plus tard, à cause de problèmes d'informatique, paraît-il. Aussi faut-il accueillir avec un intérêt... sceptique une mesure du même ordre — qui a fait manchette et objet de commentaires élogieux — d'ailleurs formulée en termes on ne peut plus prudents et qui vise à «explorer la possibilité d'instaurer une pension alimentaire anticipée». Pour célébrer l'arrivée du prochain millénaire, probablement!

D'autres preuves que le gouvernement sait bien ce qu'il faut faire, mais qu'il se laisse trainer les pieds? Durant des années, il a promis de faire en sorte que les femmes au foyer aient accès aux rentes du Québec. Probablement trop complexe et lourd, ce projet a été abandonné, au bénéfice d'éventuelles mesures mieux adaptées. Le PLQ a ensuite parlé d'assurance-maternité, encore dans les limbes ministérielles. Sur la même tablette gisent les réformes dans le secteur névralgique du travail, en vue de concilier carrière et famille. Ce qui implique des services de garde encore plus nombreux et élaborés. Or, le gouvernement, qui avait promis 12 000 places de plus par année — ce qui reste bien en deça des besoins criants — en crée à peine la moitié, péniblement. Il n'y a pas de quoi se congratuler ou se complaire dans le fait que le Québec innove.

D'autant moins que, depuis des années, le Québec rêve de récupérer d'Ottawa tous les programmes relatifs à la famille, des allocations familiales aux mesures d'aide aux travailleuses enceintes. «Le Québec se doit de rapatrier l'entière et exclusive juridiction en matière de politique familiale», dit le programme du PLQ, dans la foulée du rapport Allaire. Or, de cette question capitale entre toutes, pour un gouvernement qui se prétend soucieux de cohérence et d'un meilleur partage des compétences,

il n'est fait nulle mention dans le plan de Mme Trépanier. Même le rapport Beaudoin-Dobbie propose de confier exclusivement au Québec les questions relatives au mariage et au divorce. Familles en tête?

La ministre responsable de la famille a pourtant bien des raisons de se plaindre de l'incohérence qui règne dans l'autre capitale. Le budget de février dernier a entrepris de mettre la hache dans l'universalité des programmes sociaux, nommément des allocations familiales. Avec la bénédiction du ministre responsable, M. Benoît Bouchard, et du ministre des Finances du Québec, M. Levesque. M. Marc-Yvan Côté faisant chorus avec ces poids lourds, la ministre «junior» de la famille a beau faire mine de s'inquiéter, sa voix se perd dans le *new deal* en gestation en haut lieu, dans les deux capitales. Il n'appartient pas à une gentille madame, n'est-ce pas, de troubler la sérénité de ces messieurs et de leurs mandarins. Elle doit se contenter de vouloir «faire du ménage» dans les mesures éparées et sédimentaires qui glorifient l'incohérence, sur les deux rives de l'Outaouais. Et continuer de se plaindre qu'Ottawa mine les efforts louables du Québec.

Les Québécois attachent une grande importance à la famille. Ils veulent des enfants. Mais ils veulent aussi de l'aide, pour ne pas pénaliser les femmes et les couples. Tout en acceptant avec plaisir les «primes» à la naissance, mères et parents attendent surtout des mesures et programmes à long terme — des congés parentaux aux garderies — qui leur donnent espoir et confiance en l'avenir. Pas de la poudre aux yeux. Il est louable que le Québec se donne un plan d'ensemble, multisectoriel et mettant à contribution presque tous les ministères. Quant au virage familial, il reste à prendre, en concertation avec les familles, les organismes et autres partenaires. Le soutien efficace des parents exige un effort collectif et soutenu. La famille est la clé de l'avenir démographique du Québec. De toute urgence, le Québec doit aller plus vite, plus loin, se donner, enfin, une véritable politique de population, intégrée et globale.

GILLES LESAGE



Daniel Latouche

Il y a (encore) de l'espoir

J'AI non seulement survécu à l'opération, mais contrairement à ma crainte initiale, ce fut moins douloureux qu'une visite chez le dentiste. Je parle évidemment de ce court séjour à Belfast pour aller débattre Barbe-Bleue lui-même, celui qui mange trois petits Canadiens français pour déjeuner et qui n'a de cesse de traquer le dernier nazi antisémite qui se cache chez nous. Débattre Mordechai Richler et mourir! Quelle fin merveilleuse.

Et à Belfast en plus. Une charmante ville pour passer un week-end! Si vous croyez qu'on a des problèmes, allez-y faire un tour et vous découvrirez tout le charme d'une petite ville de garnison avec ses patrouilles militaires, ses barbelés et ses murets de béton anti-bombes. Je n'ai jamais entendu autant d'anglophones dire du mal d'un aussi grand nombre d'anglophones.

Et on viendra dire ensuite que les intellectuels québécois ne sont pas prêts à faire le sacrifice suprême pour défendre l'honneur de leur race — oh pardon: de leur groupe ethnique. Non, ce n'est pas cela non plus: de leur pays, de leur communauté culturelle, devrais-je dire. Non plus? Comment s'appelle-t-on au juste? Nous autres? Si, après ce service commandé, il ne se trouve pas un Saint-Jean-Baptiste régional pour me donner une belle médaille avec une devise en latin, je me demande ce que la patrie attend de nous. D'accord, ce n'est pas aussi courageux que notre premier ministre qui va se promener dans l'Ouest canadien, question de vérifier si nos montagnes Rocheuses sont encore là, mais on a le courage que l'on peut.

Malheureusement, le débat avec Richler n'a pas eu l'effet prévu puisque nous en avons été réduit l'un l'autre à faire notre petit discours à deux moments différents. Ont-ils eu peur de l'émeute? Ont-ils craint que je sois lynché par les Orangistes? On ne le saura jamais. Résultat: pas la moindre engeulade et impossible de lui lancer mon gant à la figure. Je m'étais pourtant bien préparé et mes entraîneurs de la Délégation du Québec m'avaient prévenu de refuser tout duel qui impliquerait la dégustation en série de verres de scotch. À ce qu'il paraît, Richler est imbattable sur ce terrain. Je devais plutôt lui offrir un concours de beurrés à la mélasse et d'oeufs dans le sirop d'érable.

LE PLUS DRÔLE, c'est que les Anglais et les Irlandais présents à la conférence lui sont tombés dessus comme s'il s'agissait de Kadhafi en visite dans une synagogue. Il ne nous restait plus qu'à assister calmement à la curée. Pauvre Mordechai. On lui a demandé s'il savait vraiment ce qu'était l'anti-sémitisme, lui qui confondait quelques phrases malheureuses prononcées il y a 50 ans avec Mein Kampf. C'est que notre barde national avait profondément sous-estimé l'obsession britannique pour le «fair-play» et leur amour de l'«under-dog». Il fallait les voir lui rappeler que son attitude n'était pas digne de celle d'un gentleman et que si la situation était aussi épouvantable, alors en demeurant au Québec, il ne faisait que cautionner la tyrannie.

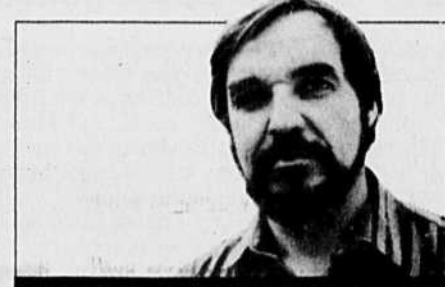
Les Anglais sont merveilleux. Ce que soit les baleines, les papillons, les Québécois, les enfants, leurs chiens ou les poissons rouges, ils ont le cœur à la bonne place. Quant aux Irlandais, je crois qu'ils l'auraient fusillé sur la place publique. Ils ne tolèrent aucune critique du Québec et des Québécois.

C'est le genre de week-end qui vous remonte le moral. Mais comme tout le monde n'a pas la chance d'aller à Belfast écouter Richler se faire remettre à sa place, je vous conseille la lecture du dernier numéro de *L'Actualité*. Mais avant de vous dire pourquoi, il faut y aller avec les précautions journalistiques d'usage: (1) je connais le directeur de cette revue, (2) j'y ai déjà écrit quelques articles et (3) je pense même m'être engeulé avec lui au moins 234 fois. Bref, je ne suis pas objectif, mais je vais faire semblant.

Ce n'est pas tellement que les articles de ce dernier numéro vont révolutionner votre connaissance du

Québec ou que vous connaîtrez enfin la vraie pensée constitutionnelle de Gil Rémillard. L'intérêt est ailleurs, dans le portrait d'ensemble que ce numéro trace du Québec, dans l'impression générale qui s'en dégage.

Cela commence par un article suggérant que Bugs Bunny est le seul qui soit encore capable de dénouer la crise canadienne. Je l'avais oublié celui-là. À l'heure où la planète au complet vibre en unisson avec les Français à la suite de l'arrivée chez eux de Disneyland et de Mickey Mouse, voilà qu'un de nos journalistes les plus avertis propose plutôt de nous mettre à l'heure du lapin gubadant. Pouvez-vous être plus distinct que cela!



Ensuite, on trouve un commentaire sur la Lituanie et la décision du gouvernement canadien de voir ce petit pays rembourser sa part de la dette soviétique, eux qui ont pourtant été envahis et annexés par l'URSS. Un long article sur la Slovaquie emboîte le pas, l'un des seuls publiés dans la presse internationale depuis que le pays est devenu souverain. La seule exception que je connaisse est un article il y a deux semaines dans le prestigieux *Financial Times* de Londres. Notre revue nationale est donc en bonne compagnie. Puis c'est un article sur ces Québécois qui se révoltent contre les taxes et un autre sur Gérard Tremblay. Vous savez ce ministre qui tente de mettre le Québec au monde, économiquement cela s'entend. On peut ne pas être d'accord avec lui, mais il est quand même réconfortant de constater qu'il y a au moins une personne qui pense dans ce fichu gouvernement. Les termes du débat ressemblent à ceux que l'on retrouve actuellement en Grande-Bretagne, en France et aux États-Unis. Comment mettre en place une politique industrielle sans tuer l'initiative du marché?

L'article de fond porte sur cette nouvelle vedette de la chanson française, Patricia Kaas, populaire en Allemagne, en France et au Québec. On apprend aussi que le nouveau maître de musique de Notre-Dame de Paris est un Franco-Albertain, que l'euthanasie n'est pas un crime, du moins pas selon le célèbre médecin français Léon Schwartzberg et que les Chinois n'ont qu'une obsession: l'argent. Il faut lire aussi ce long article sur Paul Zumthor, ce médiéviste d'origine suisse, qui enseigne à Montréal depuis 20 ans et dont le dernier roman fait actuellement un malheur tant en France qu'au Québec. Et pour terminer une critique d'un film russe et des commentaires sur le dernier ouvrage de John Kenneth Galbraith.?

ET PERDU dans ce cocktail cosmopolite où le local se mêle copieusement au global, on trouve un commentaire éditorial de M. Pierre Jeannot, un des anciens patrons d'Air Canada et aujourd'hui président du Conseil de l'unité canadienne, un autre de ces bataillons de grands patrons qui militent pour sauver le fédéralisme. Et quel est son argument? Que le Québec ne doit pas ériger de murs autour de lui, qu'il faut s'ouvrir au monde et que nous sommes trop petits pour être souverains. À le croire, nous sommes sur le point de sombrer dans le pire des provincialismes, tout cela au milieu d'une revue où l'on parle de la France, de la Slovaquie, de la Lituanie, de l'Alsace, des États-Unis, de l'Allemagne, de la Chine, de l'Alberta et même de l'Italie. Il faut le faire.

Bref, l'actualité n'est pas toujours aussi déprimante que la lecture des quotidiens ne le laisse croire. Il suffit de choisir son actualité.

LETTRES AU DEVOIR

Le déménagement céleste

Lettre adressée à Jean Francoeur

VOTRE ÉDITORIAL de ce mercredi 15 avril au sujet du déménagement de l'Hôtel-Dieu apparaît comme l'oeil du cyclone. Oasis de calme, rassurant par l'exercice d'une raison dont on ressent si cruellement la rareté dans certains débats, on y perçoit la colère froide de l'humaniste excédé de la disparition des valeurs fondamentales sous l'amas des intérêts particuliers.

Profitant de ce moment d'accalmie avant la reprise du tourbillon des arguments fallacieux et des sophismes, il s'impose d'analyser les conditions climatiques à l'origine du phénomène. Comment, dans une société raisonnable et tolérante, une décision fondée sur le bon sens au sujet d'une entreprise destinée à soulager la souffrance devient-elle la pomme de discorde qui déclenche la tempête?

Du projet de loi 120 qui a fait descendre cinq mille médecins dans la rue à la transplantation de l'Hôtel-Dieu, il y a une trajectoire, un homme et son style, c'est la gestion à l'encornée. Les bovines, qu'ils soient de Matane ou d'Espagne, dans les arènes de

Charlebourg ou de Madrid, foncez au rouge malgré les blessures et la menace de l'épée. Par delà le semblant d'héroïsme de ces animaux, c'est leur mauvaise vision qui les conduit à la mort et non leur courage.

La décision dans le dossier Hôtel-Dieu comporte deux volets. La tourmente déchaînée par le sort des vieilles pierres aura fait oublier qu'une décision capitale pour l'avenir de l'enseignement médical au Québec a été prise, unilatéralement, et en guise de monnaie d'échange pour faire taire les opposants. Le premier centre hospitalier universitaire (CHU) désigné par le ministre deviendrait donc opérant en 1997.

L'intégration à la Faculté, le corps professoral et le campus étudiant, la planification des ressources pédagogiques et de recherche, les plans de services reliés à la vocation tertiaire ont-ils fait l'objet d'une consultation élargie, d'un consensus quelconque? En aucune façon.

Si la politique consiste à répéter les erreurs du passé, et que la planification hospitalière continue d'être le fief des politiciens, alors qu'on cesse de s'étonner des coûts extraordinaires de la maladie. Car c'est de maladie et de soins qu'il s'agit. Notre déménagement céleste annoncera bientôt la désigna-

tion des autres CHU sur le territoire du Québec. En regard de critères excessifs façonés dans les officines gouvernementales en écartant les véritables dispensateurs de l'enseignement médical, notre ministre distribuera les étiquettes sans égard à la réalité. Les institutions, comme les objets, ne possèdent pas les vertus du nom qu'on leur attribue, du simple fait de cette attribution. Il leur faut pour cela en acquérir les propriétés fondamentales.

Ainsi donc, par ses actions précipitées et ce besoin ineffable de laisser sa marque, cet individu aura contribué à sa façon à la pseudo-réforme du système de santé et du système d'enseignement médical où nous amène son impétuosité.

La profession médicale, trop longtemps silencieuse face à ces aberrations, devra s'assurer que la politique de santé obéisse à des règles de science plutôt qu'à des règles électorales.

Stephen Morgan, m.d. directeur des affaires professionnelles à la Fédération des médecins spécialistes du Québec Montréal, le 15 avril 1992